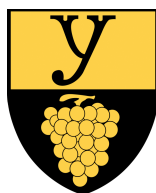


RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2019



RAPPORT DE GESTION 2019

DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE

DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΛΛΟΚΝΗΕ

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ de l'art. 94 du règlement du Conseil communal d'Yvorne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Conseil communal	3
Organisation du Conseil communal	3
Sommaire des séances	5
Municipalité	7
Organisation de la Municipalité	7
Activité générale	8
Relations extérieures	8
Votations et élections	10
Administration générale	12
Greffé municipal	12
Archives communales	12
Naturalisations	12
Service informatique	13
Personnel communal	14
Service des finances	18
Bourse communale	18
Impôts	20
Office de la population	21
Patrimoine vert	24
Vignes communales	24
Forêts	27
Terrains agricoles	27
Terrains de sport	27
Urbanisme	28
Aménagement du territoire	28
Police des constructions	29
Police des campings	30
Politique énergétique	31
Circulation et stationnement	32
Ecoles	33
Santé	33
Cohésion sociale	33
Service des eaux	34
Secteur des eaux	34
Réseau de distribution d'eau	34
Epuration	35
Protection de la population	37
Travaux publics	38
Secteur voirie	38
Assainissement	39
Gestion des déchets	39
Bâtiments	40
Eclairage public	41
Sécurité publique	42
Conclusions	43

CONSEIL COMMUNAL

Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2019

Bureau du Conseil élargi

Président	Bernasconi Christian
1 ^{er} vice-président	Stalder Guy
2 ^e vice-président	Crot Jean-Louis
Scrutateurs	Polzer Zuzarte Annette Roux Sébastien
Scrutateurs suppléants	Glauser Claire Wichser Martin
Secrétaire	Détraz Jaquerod Christelle
Huissier	Müller Francis

Commissions permanentes

Commission de gestion

Mmes et MM.	Bernasconi Yschelle Engel Oriane Hüttenmoser Marc Maret Jean-Daniel Stalder Guy Suardet Martin Turrian Sébastien
-------------	--

Commission des finances

Mme et MM.	Wagner Suzanna Crot Jean-Louis Deladoey Frédéric Kohli Charles-Henri Verdon Stéphane
------------	--

Commission communale de recours

Mme et MM.	Engel Oriane Conus Marc-André Crot Jean-Louis
------------	---

Délégations permanentes

Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont

<i>Délégués au Conseil intercommunal</i>	Maret Jean-Daniel Conus Marc-André
--	---------------------------------------

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

<i>Délégué au Conseil intercommunal</i>	Verdon Stéphane
---	-----------------

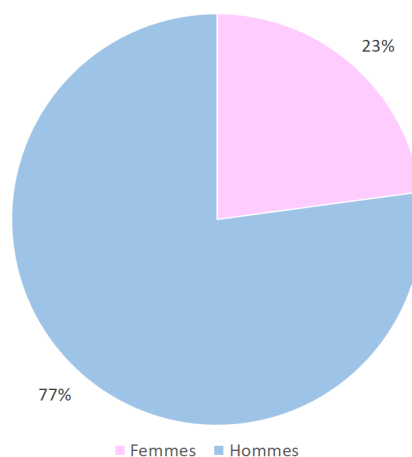
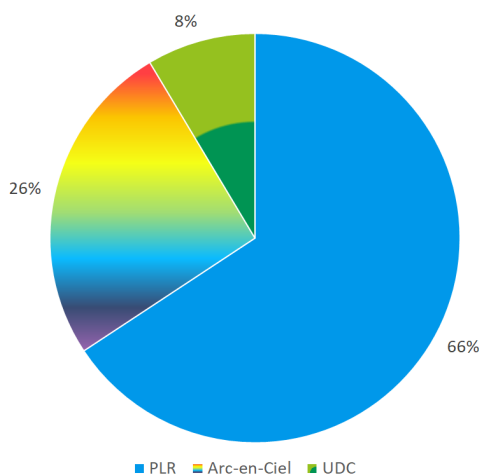
Démissions

Ont démissionné du Conseil communal en 2019 :

- ⇒ M. Charles-André Durnat,
- ⇒ M. Luc Monod,
- ⇒ Mme Sarah Petter,
- ⇒ Mme Véronique Deladoey, Secrétaire du Conseil.

Composition du Conseil communal au 31 décembre 2019

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	UDC
Allenbach	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Ansermoz	Jean-Luc	Les Rennauds 16	PLR
Barbay	Alain	Versvey 42	PLR
Benassi	Marco	Aux Planteaux 1	PLR
Bernasconi	Christian	Vers-Monthey 4	PLR
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Blanc	Pierre-Alain	Le Grand-Pré 2	PLR
Bournoud	Claude André	Les Rennauds 42	PLR
Conus	Marc André	Versvey 30	PLR
Crot	Jean-Louis	Les Maisons Neuves 24	Arc-en-Ciel
Deladoey	Frédéric	Les Maisons Neuves 6	PLR
Dervey	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR
Engel	Oriane	Vers la Cour 2	PLR
Glauser	Claire	Vers-Monthey 4b	Arc-en-Ciel
Gugelmann	Quentin	Les Rennauds 9	Arc-en-Ciel
Hüttenmoser	Marc	La Magnenaz 5	PLR
Isoz	Maxime	Les Portes Rouges 1	PLR
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR
Lüthi	François	Rue du Collège 9	UDC
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR
Minod	Ludovic	Les Jaccolats 14	PLR
Morier	Yves	Vers-Monthey 3	Arc-en-Ciel
Nicolier	Danielle	Les Maisons Neuves 9	Arc-en-Ciel
Perret	Alexandra	La Coche 13	Arc-en-Ciel
Polzer Zuzarte	Annette	Champ Rogier 2	PLR
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	UDC
Suardet	Martin	Champ Rogier 12	PLR
Tabord	Diego	Les Maisons Neuves 9	PLR
Turrian	Sébastien	Les Maisons Neuves 30	PLR
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Wichser	Martin	Vers la Cour 7	PLR



Sommaire des séances

Séance du 2 février 2019

Préavis no 07-2018

Demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de Versvey

Adopté à l'unanimité

Communications de la Municipalité

- ⇒ réponse aux interventions du précédent conseil au sujet de la signalisation routière à la rue du Collège,
- ⇒ incidences pour Yvorne des problèmes de gestion financière de CarPostal Suisse SA,
- ⇒ rénovation urgente des vestiaires du terrain de football de Pré Nové.

Motion de M. le Conseiller Jean-Daniel Maret relative à la rénovation urgente des vestiaires du terrain de football de Pré Nové

Acceptée par 24 voix (1 non et 3 abstentions) et renvoyé à la Municipalité pour rapport-préavis.

Séance du 28 mars 2019

Préavis no 01-2019

Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

Adopté à l'unanimité

Rapport-préavis no 02-2019

Demande de crédit d'urgence pour la rénovation des vestiaires du terrain de football de Pré Nové

Adopté par 27 oui et 2 absents, avec un amendement aux conclusions

Communications de la Municipalité

- ⇒ engagement d'un préposé RLVCR (règlement sur la loi vaudoise sur la circulation routière) à temps très partiel,
- ⇒ problème d'infiltrations d'eau dans la villa de Vers-Chenaux,
- ⇒ entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

Séance du 16 mai 2019

Préavis no 03-2019

Demande de crédit complémentaire pour la finalisation de la révision du nouveau plan d'affectation communal et son règlement

Adopté par 29 oui et une abstention

Communications de la Municipalité

- ⇒ lancement d'une pré-étude pour la rénovation du Bâtiment administratif de La Grappe,
- ⇒ point de situation sur l'avancement du chantier de rénovation des vestiaires du terrain de football de Pré Nové,
- ⇒ fin du chantier des nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de Versvey,
- ⇒ annonce de l'échec de la procédure de mise au concours d'un poste de collaborateur pour le service technique,
- ⇒ résultats des vins d'Yvorne au 26e Concours mondial de Bruxelles qui s'est tenu du 2 au 5 mai 2019 à Aigle.

Séance du 27 juin 2019

Préavis no 04-2019

Rapport de gestion et comptes 2018

Adopté à l'unanimité

Préavis no 05-2019

Révision du règlement concernant le personnel communal

Adopté à l'unanimité

Communications de la Municipalité

- ⇒ installation temporaire d'une sculpture à Yvorne dans le cadre d'Exposition Ailyos Art Nature,
- ⇒ lecture de la convention signée avec le FC Yvorne pour définir les modalités de mise à disposition, d'utilisation et d'entretien des terrains de football de Pré Nové, des Cabourles et des bâtiments qui y sont rattachés,
- ⇒ remboursement d'une partie des taxes perçues pour le raccordement aux réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux claires des aires autoroutières du Chablais,
- ⇒ consultation du nouvel horaire 2020 des transports publics,
- ⇒ engagement d'une nouvelle préposée pour l'Office de la population au 1er octobre 2019.

Séance du 12 septembre 2019

Communications de la Municipalité

- ⇒ mise en place de mesures concernant le stationnement dans le quartier des Rennauds,
- ⇒ installation d'un éclairage à la halte TPC du Clos de l'Ombren,
- ⇒ réception des acteurs-figurants régionaux de la Fête des Vignerons 2019.

Séance du 9 octobre 2019**Préavis no 06-2019****Adoption du nouveau règlement sur la taxe de séjour**

Adopté à l'unanimité

Préavis no 07-2019**Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

Adopté par 13 oui, 0 non et 6 abstentions

Séance du 21 novembre 2019**Communications de la Municipalité**

- ⇒ retour sur les travaux de rénovation et de sécurisation entrepris dans le clocher de l'Eglise d'Yvorne,
- ⇒ évolution du dossier concernant la découverte d'irrégularités comptables dans la Commune d'Yvorne.

Séance du 12 décembre 2019**Préavis no 08-2019****Budget communal pour 2020**

Adopté à l'unanimité

Préavis no 09-2019**Demande de crédit d'étude pour la construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie"**

Adopté à l'unanimité

Communications de la Municipalité

- ⇒ évolution des travaux d'éclairage de l'arrêt de bus des Rennauds (Clos de l'Ombren Est),
- ⇒ point de situation sur les travaux privés en cours sur le domaine public, au lieu-dit "La montée de la Croix".

MUNICIPALITÉ

Organisation de la Municipalité



Chollet Edouard
Syndic

Administration générale
Finances
Mobilité

PLR

Administration
Personnel
Finances
Impôts
Transports publics



Bassang Alain
Municipal

Patrimoine vert
Tourisme

PLR

Vice-syndic 2019-2020

Vignes
Terrains agricoles
Forêts
Chemins pédestres
Tourisme
Dangers naturels



Deregis Isabelle
Municipale

Urbanisme

PLR

Vice-syndique 2018-2019

Service de l'urbanisme
Police des constructions
Stationnement
Campings



Frutschi Marie-Hélène
Municipale

Ecoles
Santé
Cohésion sociale
Cultes

PLR

Enseignement
Santé publique
Cultes
Prévoyance sociale cantonale
Vie associative et culture
Relations intergénérationnelles



Minod Eric
Municipal

Eaux
Epuration
Protection de la population

PLR

Vice-syndic 2020-2021

Service des eaux
Réseau d'égouts
Station d'épuration
Défense contre l'incendie
Protection civile



Müller Jacques Henri
Municipal

Travaux publics
Assainissement

PLR

Vice-syndic 2016-2017

Routes
Parcs et promenades
Cimetière et inhumations
Ordures ménagères et décharge
Contrôle et entretien des collecteurs
Stand de tir intercommunal



Weibel Michel
Municipal

Bâtiments
Sécurité publique
Energie

PLR

Vice-syndic 2017-2018

Bâtiments communaux
Energie et éclairage public
Sécurité publique
Installations sportives

Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 45 séances hebdomadaires, dont une *extramuros* à Leysin.

Durant celles-ci, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ la mise en place de la nouvelle gestion du personnel communal,
- ⇒ la procédure pénale engagée suite à la découverte d'anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ la gestion de la circulation et du stationnement dans le village,
- ⇒ les contraventions de compétence communale,
- ⇒ le projet de nouveau plan d'affectation communal,
- ⇒ la police des constructions,
- ⇒ le projet de STEP régionale,
- ⇒ la gestion des installations individuelles d'épuration de la commune,
- ⇒ la sécurisation du secteur du Pré de l'Oie et la valorisation de la parcelle communale no 134,
- ⇒ la gestion des terrains de football et des vestiaires de Pré Nové,

- ⇒ le budget de l'ARASAPE, en particulier s'agissant des coûts difficilement vérifiables du Réseau Enfants Chablais (AJE),
- ⇒ le projet de renaturation du Grand Canal.

Relations extérieures

Réunion des syndicats du district d'Aigle

Pour mémoire, la réunion des syndicats du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.

Les syndicats du district se sont réunis à quatre reprises durant l'année écoulée, dans l'une ou l'autre des communes du district.

Lors de ces rencontres, les syndicats ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ visite du district par le Conseil d'Etat,
- ⇒ nouvelle convention pour la taxe au sac du concept "Trier, c'est valoriser",
- ⇒ création de l'association Alpes vivantes,
- ⇒ mise en place d'un système de gestion des zones d'activité.

L'une de ces rencontres a réuni, à Yvorne, les syndicats et quelques-uns des députés représentant notre district au Grand Conseil.

Séances intermunicipales

Durant l'année 2019, seule la rencontre spécifique à l'étude des comptes 2019 de la STEP a eu lieu en fin d'année avec la Municipalité de Corbeyrier.

Visite préfectorale

La visite annuelle de Mme la Préfète du district a eu lieu le 27 novembre 2019.

Après l'inspection de l'administration et des divers registres communaux, Mme la Préfète a rencontré la Municipalité in corpore pour une discussion d'ordre général.

Séances hors les murs dans les quartiers d'Yvorne

En 2019, compte tenu de la faible participation des habitants aux dernières éditions et de l'organisation nécessaire à une telle réunion, la Municipalité n'a pas tenu de séance en dehors de ses murs.

Afin de ne pas rompre ses liens directs avec la population, elle a toutefois offert le verre de l'amitié aux habitants du quartier de Vers la Cour en date du 11 septembre 2019. Six personnes y ont participé sur les 104 adultes personnellement invités.

Réceptions officielles

Afin de garantir de bons rapports avec les com-

munes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin et les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

Au niveau local, nous avons reçu les nouveaux habitants à l'occasion d'un apéritif, le 14 mars 2019. Une trentaine de nouveaux résidents y a participé.

La traditionnelle réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral a quant à elle eu lieu le 11 avril 2019. Trois jeunes gens y ont participé sur les douze qui étaient invités. Chaque invité a reçu un stylo gravé à son nom, afin de marquer sa majorité.

La traditionnelle Fête des Vignerons ayant animé l'Est vaudois durant l'été, la Municipalité a également réuni, dans le cadre d'une manifestation régionale puis d'une réception officielle au niveau local, l'ensemble des acteurs-figurants domiciliés dans la commune, afin de leur témoigner sa reconnaissance pour leur engagement dans ce spectacle rendant hommage aux traditions du monde viticole et aux différents métiers de la vigne, particulièrement chers à notre commune et à l'économie locale. Chacun des participants a reçu un exemplaire de la photographie de groupe figurant ci-dessous.

Enfin, le Noël des Aînés a réuni 81 personnes sur 189 invitées, en date du 19 décembre 2019.



VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présentait comme suit au 31 décembre dernier :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Citoyens suisses	718	715
Citoyens étrangers	83	80
Total des électeurs	801	795

Il a été convoqué à quatre reprises durant l'année écoulée.

Votations fédérales et cantonales

Votation fédérale du 10 février 2019

1. Initiative populaire "Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)"

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	82	62'227	737'241
NON	250	105'597	1'291'513

Votation fédérale du 19 mai 2019

1. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	287	156'993	1'541'147
NON	64	37'507	780'457

2. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>	<u>Suisse</u>
OUI	210	141'391	1'501'880
NON	151	56'229	854'274

Elections fédérales du 20 octobre 2019

Election au Conseil National (19 membres)

Bulletins par liste, en % du total des bulletins

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>
01 - PSV	8.85%	17.04%
02 - JSV	0.00%	0.70%
03 - JUDC	0.29%	1.17%
04 - PDC ouVERTure	0.29%	0.51%
05 - LTCV	0.29%	0.22%
06 - PVL	2.36%	5.69%

07 - POP	0.59%	1.38%
08 - Urgence Écologique	0.00%	0.31%
09 - AdC/PEV	0.59%	1.12%
10 - PLR Innovation	3.24%	1.42%
11 - Démocratie directe	0.29%	0.39%
12 - AN-DS/VD	0.00%	0.05%
13 - UDC	16.52%	14.98%
14 - Les Vert·e·s	9.73%	15.14%
15 - AdC/-UDF	0.59%	0.29%
16 - JVVD	1.18%	2.66%
17 - PLR	35.99%	18.34%
18 - PDC	0.59%	1.44%
19 - JVL	0.88%	1.33%
20 - PPVD	0.88%	0.63%
21 - JLRV	1.47%	0.55%
22 - AdC/PBD	0.29%	0.23%
23 - PNS	0.59%	0.26%
24 - EàG	0.29%	1.71%
Sans dénomination	14.16%	12.45%

Election au Conseil des Etats (2 membres) - 1er tour

Résultat obtenu en % du total des suffrages

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>
Thorens Goumaz Adèle	24.42%	39.90%
Marra Ada	28.20%	39.66%
Français Olivier	46.22%	29.23%
Nicolet Jacques	21.80%	17.65%
Buffat Michaël	15.12%	16.33%
Chevalley Isabelle	10.47%	12.11%
Pointet François	2.91%	6.96%
Béglé Claude	3.49%	3.71%
Bachmann François	2.91%	3.52%
Meinherz Franziska	0.87%	2.51%
Borel Bernard	5.81%	2.47%
Timofte Anaïs	2.33%	2.42%
Luccarini Yvan	1.16%	2.22%
Tiburzio Annick	0.29%	0.59%
Pahud Olivier	0.29%	0.53%
Voix éparses	0.58%	0.79%

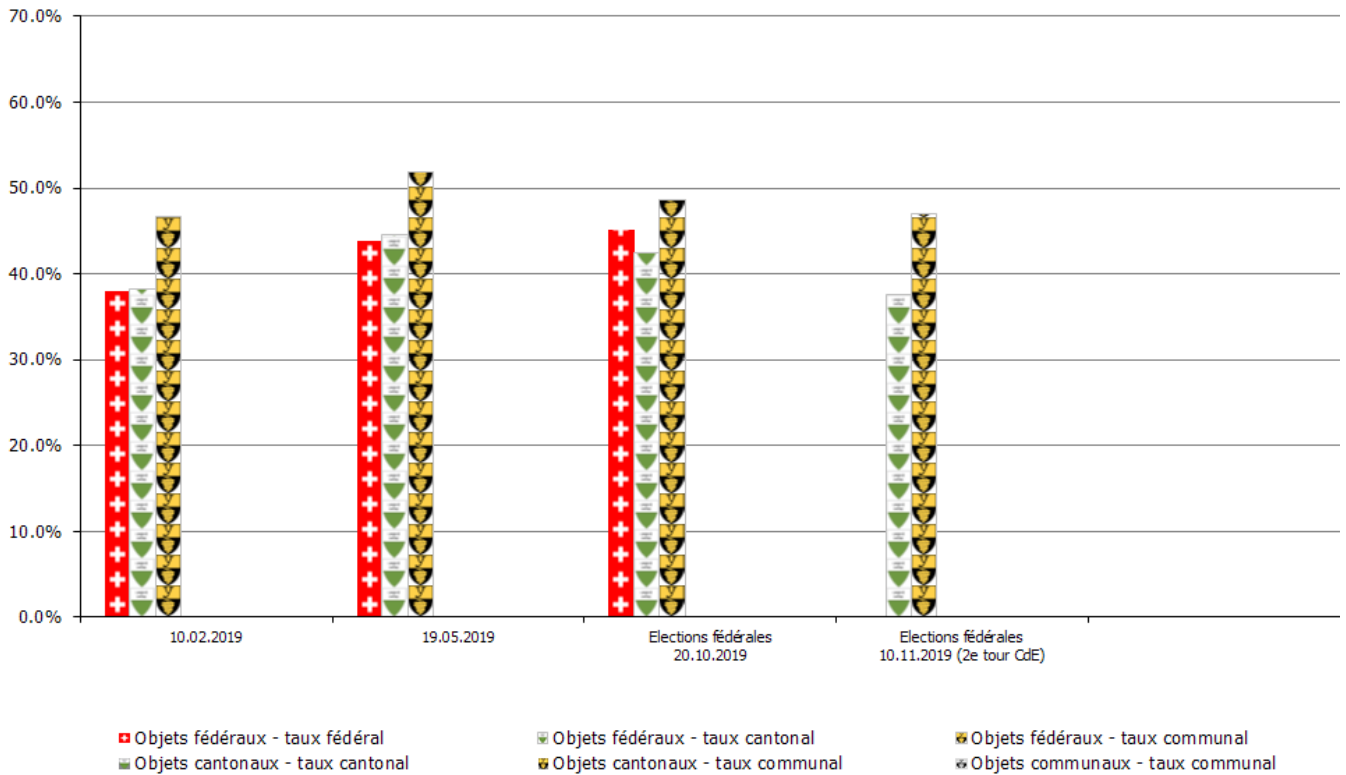
Elections fédérales du 10 novembre 2019

Election au Conseil des Etats (2 membres) - 2e tour

Résultat obtenu en % du total des suffrages

	<u>Yvorne</u>	<u>Vaud</u>
Français Olivier	70.15%	53.78% élu
Thorens Goumaz Adèle	38.21%	51.71% élue
Marra Ada	31.04%	47.45%
Voix éparses	0.00%	0.16%

Taux de participation aux votations et élections de l'année 2019



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipal

En plus du secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ établissement de la statistique des logements vacants,
- ⇒ traitement des dossiers de naturalisation,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ coordination et suivi administratif des dossiers de police des constructions,
- ⇒ établissement de la statistique trimestrielle des constructions,
- ⇒ gestion du registre des citernes à hydrocarbures, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ gestion du registre des installations individuelles d'épuration, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ délivrance des avertissements et contraventions de compétence communale,
- ⇒ engagement des procédures de recouvrement pour les amendes d'ordre impayées,
- ⇒ délivrance des autorisations pour manifestation publique et des patentes,
- ⇒ commande et décompte des cartons de loto,
- ⇒ police des établissements publics,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre

de la vente des vins du Domaine de la Commune,
⇒ renseignements divers à la population.

Archives communales

Initialement prévue pour 2019, la mise en place d'une solution d'archivage électronique a dû être repoussée en 2020 faute de budget suffisant.

Naturalisations

Durant l'année écoulée, et dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée pour la collecte des informations et l'établissement du rapport d'enquête, le secrétaire municipal a traité cinq dossiers de demande de naturalisation ordinaire, dont trois avec test de connaissances élémentaires.

Deux de ceux-ci – concernant deux candidats – sont arrivés au terme de la procédure en cours d'année, avec prestation de serment devant le Conseil d'Etat, les autres étant encore en cours d'examen.

Sous le régime de l'ancien droit, une dernière candidature est arrivée au terme de la procédure en début d'année 2019.

A noter que, dès 2020, les procédures de naturalisation seront traitées intégralement par la préposée à l'Office de la population.

Service informatique

Mise à niveau de l'informatique communale

Conformément aux montants portés au budget, un nouveau serveur de données a été installé sur site durant le mois de mars 2019. Cette nouvelle installation tient compte non seulement des besoins actuels de l'administration communale, mais a encore été dimensionnée pour accueillir la solution d'archivage électronique planifiée pour 2020.

Entreposé dans un local sécurisé grâce à une extension du réseau câblé, ce serveur bénéficie d'une solution de sauvegarde locale qui se réplique chaque jour par incrémentation – seuls les fichiers modifiés depuis la dernière sauvegarde sont concernés –, sur la solution de sauvegarde à distance installée l'an dernier.

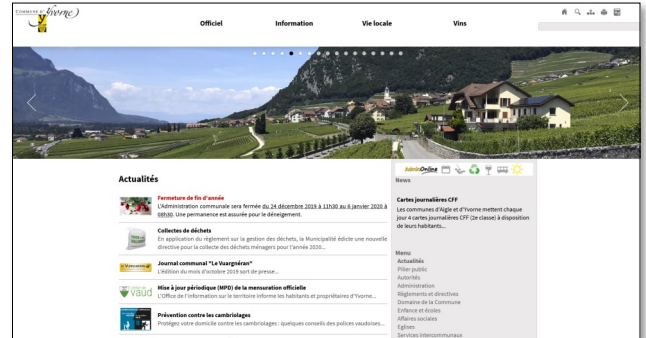
En parallèle avec ces travaux, deux postes de travail fixes ont été remplacés par des ordinateurs portables qui permettent de travailler à distance.

Le dernier poste fixe de l'ancienne infrastructure informatique a quant à lui été entièrement réinstallé avec des programmes de dernière génération et sert désormais pour le travail au guichet.

Cette importante mise à niveau s'est terminée par l'adaptation de la mise en page tous les modèles MS Office aux nouveaux formats d'enregistrement.

Evolution du site Internet communal

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2018, le site www.yvorne.ch a subi une évolution graphique importante durant le premier trimestre 2019.



Cette nouvelle présentation, plus aérée que par le passé, facilite notamment l'affichage sur smartphone par une adaptation automatique du contenu des différentes pages (cf. illustration ci-après).



Outre quelques travaux préparatoires, la migration y relative et l'adaptation des quelques 85 pages du site ont été entièrement effectuées par le secrétaire municipal, sans frais externes pour la commune.

Notre site est régulièrement tenu à jour et ses différents liens sont contrôlés mensuellement.

www.yvorne.ch en quelques chiffres

(période du 1er janvier au 31 décembre 2019)

Top 10 des pages consultées (pages vues)

Actualités	10'856
Administration	2'800
Webcam	2'640
Municipalité	1'426
Greffe municipal	698
Règlements communaux	639
Pilier public	618
Office de la population	427
Autorités	425
Conseil communal	369

Catégories d'appareils utilisés

Ordinateur	5'316
Smartphone	3'536
Tablette	607

39'214 pages vues

9'459 utilisateurs, dont 8'362 connectés en Suisse

2.51 pages par session

Principaux systèmes d'exploitation utilisés

Windows	3'944
iOS	2'669
Android	1'407
Mac	886
Autres	438
Linux	111
Windows Phone	4

Principaux navigateurs web utilisés

Safari	3'225
Chrome	2'678
Firefox	1'372
Internet Explorer	1'189
Edge	500
Autres	495

Personnel communal

Mutations

Au chapitre des arrivées ou des départs, une seule mutation est à signaler durant l'année écoulée avec l'engagement, au 1er octobre, de Mme Laure Dupertuis en qualité de nouvelle préposée à l'Office de la population, suite à l'échec de la mise au concours d'un poste de collaborateur pour la police des constructions.

Mme Dupertuis est titulaire d'un CFC d'employée de commerce qu'elle a complété par un certificat de spécialiste en office de la population et contrôle des habitants.

A signaler également l'augmentation de 65 à 75% du taux d'activité de Mme Josette Lüthi, Boursière communale, eu égard au volume de travail à effectuer à la Bourse et à l'Office de la population durant les trois premiers trimestres de l'exercice.

Entrée en vigueur du nouveau règlement concernant le personnel communal

L'année 2019 aura marqué un tournant majeur dans la gestion du personnel communal.

En effet, comme annoncé dans le rapport de gestion 2018, la Municipalité a redéfini totalement la gestion du personnel pour l'adapter aux usages actuels.

Elle devait en effet faire face à certaines carences dans ce domaine, une absence de ligne directrice s'étant installée au fil des années. Parmi celles-ci, citons notamment :

- ⇒ un statut du personnel devenu obsolète,
- ⇒ d'anciens contrats de travail très superficiels,
- ⇒ l'absence de tout système d'évaluation,
- ⇒ l'absence de cahiers des charges pour les différentes fonctions de l'organigramme communal,
- ⇒ une politique salariale peu concurrentielle,
- ⇒ des inégalités salariales non objectivement justifiées.

Pour ce faire, la Municipalité a rédigé un nouveau règlement concernant le personnel communal qui a été approuvé en cours d'année par le Conseil communal et par le département cantonal compétent.

La méthodologie définie dans ce nouveau règlement garantit désormais les dispositions et principes intro-

duits par la loi fédérale sur l'égalité. Elle s'appuie sur deux éléments fondamentaux qui sont dûment décrits plus loin dans ce chapitre, en l'occurrence un système de rémunération transparent et une appréciation annuelle individuelle.

Dans le cadre des travaux parallèles à la rédaction du règlement, la Municipalité a notamment :

- ⇒ fixé des nouvelles règles de conduite du personnel dûment répertoriées dans un document ad hoc,
- ⇒ établi un nouvel organigramme de l'Administration communale,
- ⇒ rédigé un nouveau cahier des charges pour chacune des fonctions répertoriées,
- ⇒ établi une nouvelle grille salariale comprenant sept classes subdivisées en trente paliers chacune,
- ⇒ évalué chaque fonction afin de lui attribuer une classe de salaire et un palier d'entrée dans la grille salariale,
- ⇒ attribué à chaque collaborateur un palier d'entrée individualisé dans sa fonction, en tenant compte :
 - ✓ de ses années d'expérience professionnelle dans un poste similaire ou dans une fonction autre considérée comme un avantage déterminant pour le poste,
 - ✓ de son âge,
 - ✓ de la situation sur le marché de l'emploi pour la fonction concernée,
- ⇒ enfin, rédigé un nouveau contrat de travail pour chaque collaborateur.

Tout au long de cette phase préparatoire, la Municipalité s'est appuyée sur l'expérience amenée par son secrétaire municipal dans la conduite d'un projet analogue validé en son temps par un avocat spécialisé en droit du travail.

Le nouveau système est entré officiellement en vigueur au 1er janvier 2020 et les premières procédures de qualification influençant le salaire auront lieu durant le premier trimestre 2021.

Nouveau système de rémunération

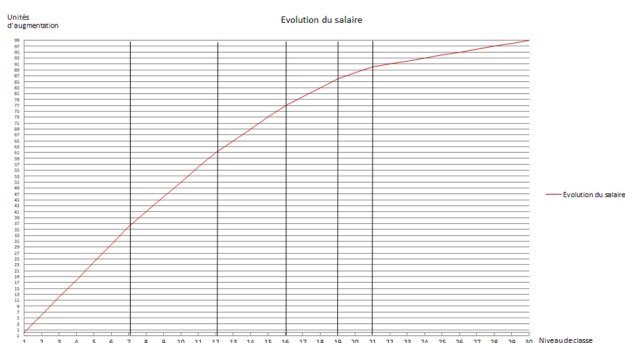
Dans sa philosophie générale, le système de rémunération retenu influencera l'augmentation salariale en fonction du résultat de l'évaluation annuelle.

Comme mentionné plus haut, le nouveau système se base sur un cahier des charges pour chaque fonc-

tion, lequel permet une évaluation de ladite fonction et son intégration à la grille salariale.

Conformément au règlement, cette dernière comporte sept classes subdivisées en 30 paliers, lesquels représentent la progression du salaire d'un collaborateur dans le temps.

Ces paliers servent, d'une part, à réguler l'évolution du salaire et, d'autre part, à assurer une progression salariale plus rapide dans les paliers inférieurs de la classe (début de carrière / jeune collaborateur) et à modérer la progression dans les paliers supérieurs, selon la courbe théorique suivante :



Quant à eux, les principes ci-après servent à déterminer le palier d'entrée dans la grille salariale, la situation au moment de la procédure d'engagement faisant foi :

- ⇒ les années d'expérience comptées :
 - ✓ pour 1/2 jusqu'à 10 ans,
 - ✓ pour 1/4 dès la 11e année (plafonné à 5 ans) ;
- ⇒ l'âge du collaborateur, en l'occurrence un palier pour chaque tranche d'âge cumulée suivante : 25-34, 35-44, 45 ans et plus ;
- ⇒ la situation sur le marché de l'emploi pour le poste à repourvoir.

Appréciation individuelle

L'appréciation individuelle fait partie intégrante des outils à disposition pour la conduite dynamique du personnel. Son objectif est triple :

- ⇒ évaluer les résultats, les compétences, la qualité des comportements professionnels ainsi que le potentiel de chaque collaborateur dans la fonction qu'il occupe ;
- ⇒ fixer des objectifs afin de maintenir la qualité du travail et la motivation du collaborateur ;
- ⇒ permettre à l'employé d'exprimer son point de vue sur son cadre professionnel afin d'exercer une soupape de décompression et d'obtenir des informations permettant d'améliorer le fonctionnement de l'institution communale et sa gestion.

L'entretien d'évaluation se déroulera en deux phases :

- 1) phase de réflexion et d'analyse, avec la préparation de l'évaluation sur la base du cahier des charges et des faits s'étant produits durant l'année ;
- 2) phase d'entretien, qui se décompose en trois volets :
 - ✓ évaluation de l'année écoulée,
 - ✓ fixation des objectifs pour l'année à venir,
 - ✓ entretien de satisfaction.

L'appréciation individuelle, obligatoire, aura lieu au plus tard à la fin du mois de mars de l'année suivant la période observée. Pour les employés engagés après le 1er juillet, l'évaluation ne débouchera sur aucune adaptation salariale, hormis l'éventuelle indexation.

Pour les nouveaux collaborateurs, une évaluation "à blanc" aura lieu à la fin de la période d'essai.

Afin de qualifier le personnel sur une base uniforme, une grille d'appréciation a été mise au point par la Municipalité. Elle comprend, pour un employé, huit critères pour lesquels une appréciation est requise.

Un neuvième critère sera rempli pour les personnes ayant une responsabilité de conduite de personnel (responsables de secteur).

La grille d'appréciation propre aux cadres ayant une fonction d'état-major (secrétaire municipal et bourcier communal) comprend quant à elle vingt critères de notation.

Les différents critères observés seront jugés sur un barème de notation dûment codifié, allant de 1 à 4.

Il appartiendra à chaque collaborateur d'atteindre la moyenne de 3 pour pouvoir prétendre à une augmentation de paliers dans sa propre classe salariale, jusqu'au 30e palier de celle-ci.

Comme chacun peut s'en douter, la conception et l'introduction de ce nouvel outil de conduite du personnel n'ont pas été une mince affaire et ont occupé tant la Municipalité que le secrétaire municipal pendant un important nombre d'heures. La commune dispose toutefois désormais d'un outil de conduite moderne garantissant, dans la durée, l'égalité de traitement.

Formation continue

En raison de la surcharge des services, et à l'exception des journées d'information dispensées respectivement par les associations de secrétaires municipaux, boursiers et préposés au contrôle de l'habitant, aucun membre du personnel n'a pu suivre de cours dans le cadre de la formation continue durant l'année 2019.

M. Deschamps, responsable du secteur des eaux, a néanmoins assisté à la demi-journée technique de l'épuration vaudoise organisée annuellement par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Absentéisme

L'an dernier, il a été comptabilisé 14 jours de maladie ou d'assurance accident au total pour l'ensemble des collaborateurs sous contrat, dont deux absences totalisant respectivement 5 et 6 jours.

Enregistrement de la durée du travail

Au 30 novembre, l'on dénombrait 558.82 heures supplémentaires pour les neuf collaborateurs sous contrat permanent.

Déjà relevée dans le rapport de gestion 2018, cette problématique n'a donc pas pu être résorbée durant l'année 2019, en raison du volume de travail à accomplir dans chacun des services et de l'engagement relativement tard dans l'année de la nouvelle préposée à l'Office de la population.

Afin d'enrayer ce phénomène et de ramener, avant le nouvel exercice, les soldes enregistrés en dessous

du plafond de 40 heures fixé en application du règlement concernant le personnel communal, la Municipalité a décidé de convertir en congés de durée équivalente les heures supplémentaires enregistrées à la date précitée, tout en devant payer une partie des nombreuses heures effectuées par le secrétaire municipal et la boursière communale, ce afin d'éviter l'effet d'entraînement perpétuel lié à la reprise en vacances/congés des heures dues.

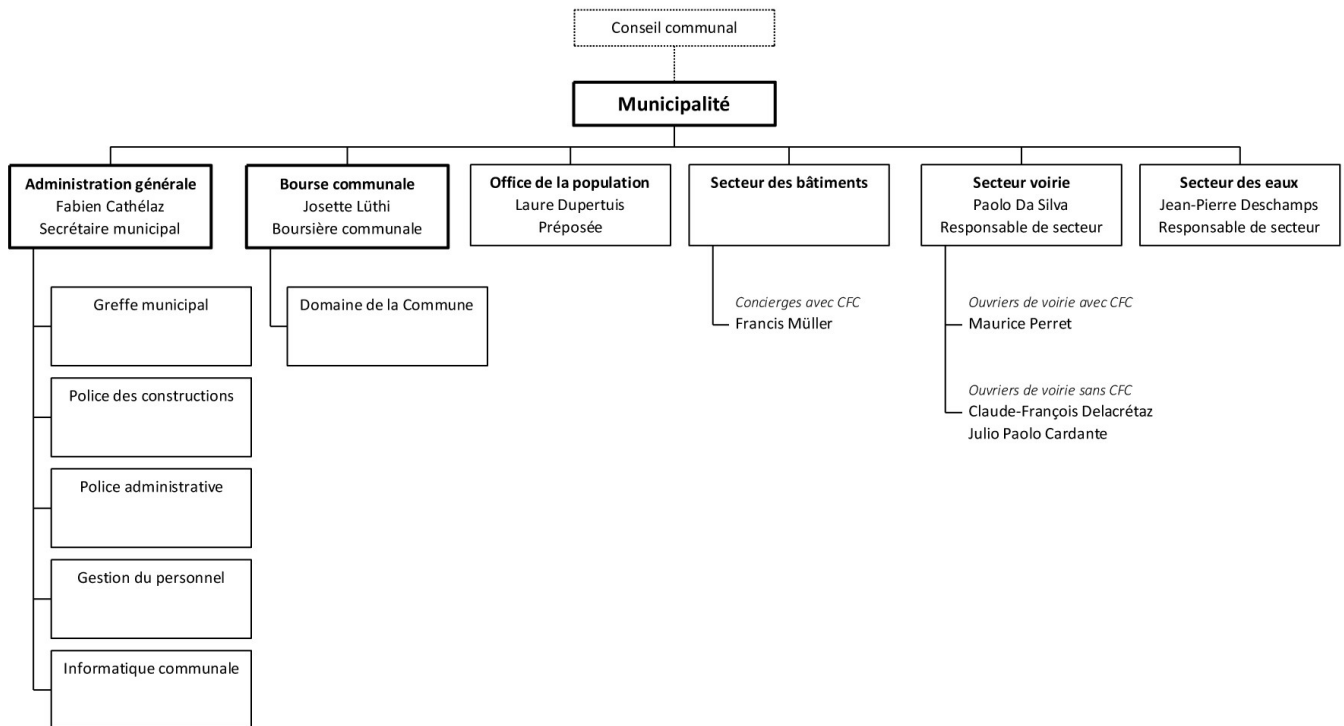
La situation sera suivie avec attention durant l'année 2020, en particulier pour l'Administration générale et le Secteur des eaux qui font régulièrement face à une surcharge de travail.

Effectif du personnel sous contrat permanent au 1er janvier 2020

Nom	Prénom	Année de naissance	Fonction	Date d'engagement	Taux en %
Cathélaz	Fabien	1973	Secrétaire municipal	01.02.2018	100
Lüthi	Josette	1964	Boursière communale	01.08.2002	75
Cardante Julio	Paulo	1966	Ouvrier de voirie	01.01.2010	100
Da Silva	Paulo	1962	Responsable du Secteur voirie	01.07.2002	100
Delacrétaç	Claude-François	1965	Ouvrier de voirie	01.10.2009	100
Deschamps	Jean-Pierre	1963	Responsable du Secteur des eaux	01.04.2012	100
Dupertuis	Laure	1980	Préposée à l'Office de la population	01.10.2019	50
Müller	Francis	1957	Concierge	01.01.1996	100
Perret	Maurice	1967	Ouvrier de voirie	01.05.2000	100



Organigramme de l'Administration communale au 1^{er} janvier 2020



La mention avec / sans certificat fédéral de capacité (CFC) s'entend au sens de l'obtention d'un CFC propre à la branche d'activité concernée.

SERVICE DES FINANCES

Bourse communale

En plus de la comptabilité courante, qui comprend le paiement des factures, la saisie des écritures comptables, la facturation et les encaissements, le suivi des débiteurs et le bouclage des comptes, la Bourse communale est en charge des responsabilités suivantes dans notre commune :

- ⇒ vente des vins au guichet de l'Administration communale et lors des manifestations habituelles (caves ouvertes, journée clients, etc.),
- ⇒ ventes diverses (sacs poubelle, drapeaux, recharge pour machines à laver, etc.),
- ⇒ gestion de l'occupation des salles communales,
- ⇒ gestion du congélateur communal,
- ⇒ gestion de la taxe de séjour,
- ⇒ établissement des acquits partiels dans le cadre du contrôle officiel de la production vinicole.

Application des principes de gestion comptable

Durant l'exercice écoulé, la Bourse communale a poursuivi ses travaux de mise à niveau du plan comptable communal.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, de nouveaux chapitres et de nouveaux comptes ont ainsi été créés dans le but de permettre, à terme, une meilleure lisibilité des finances communales et des différents centres de coûts.

Nouveau règlement sur la taxe de séjour

Ayant constaté, suite aux interrogations d'assujettis, que le règlement sur la taxe de séjour adopté en 2008 n'avait jamais été appliqué à la lettre, la Municipalité a engagé sa révision durant l'année 2019, afin de disposer d'une base réglementaire solide dans le processus d'encaissement.

Basé sur le modèle fourni par le Canton de Vaud, le nouveau règlement a été rédigé de manière à garantir la stabilité des flux financiers des dernières années, tout en simplifiant au maximum le mécanisme de perception, notamment par une uniformisation des tarifs et par l'abandon de toute référence à des valeurs externes à l'administration.

Ce nouveau règlement est officiellement entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Découverte d'anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune

Révélee suite au contrôle fiduciaire de l'exercice 2017, la découverte d'anomalies comptables dans la promotion et la vente des vins du Domaine de la Commune a passablement occupé la Municipalité durant le second semestre, par des pourparlers transactionnels engagés entre les parties, via leurs conseils, dans le cadre de l'instruction du Ministère public.

Fin novembre, les parties ont informé le Conseil communal et les médias qu'elles avaient trouvé un accord, étant précisé que le total des factures litigieuses a été remboursé et que la commune a accepté, en contrepartie, de se désintéresser de la poursuite de la procédure judiciaire poursuivable d'office, aucune autre information ne pouvant être divulguée de part et d'autre.

Bouclage des comptes communaux 2019

Le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de CHF 56'094.32, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 7'457.85.

Ce résultat inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements, ainsi que des prélèvements et versements aux fonds de réserves.

Abstraction faite de ces opérations comptables, l'on constate que la marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 618'170.13 et qu'elle est dès lors bien supérieure à la marge annuelle moyenne des dix dernières années (CHF 170'368.--).

Quant à lui, le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan – à savoir tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique – montre des dépenses d'investissements pour un total de CHF 275'099.55.

L'examen du bilan de la comptabilité communale au 31 décembre 2019 fait ressortir un disponible net de CHF 2'528'443.--, alors que le total des fonds de réserves atteint CHF 2'087'595.--. La couverture financière, qui était de 107.73% l'an dernier, s'est donc encore améliorée, puisqu'elle passe à 121.12%. L'excédent financier est dès lors de CHF 440'848.--.

La structure du bilan est idéale, les éléments comptables, en matière de réserves notamment, étant en accord avec les éléments financiers.

Pour la troisième année consécutive, la commune boucle son exercice comptable avec une très bonne marge d'autofinancement. Ce résultat est d'autant plus appréciable lorsque l'on sait qu'il est obtenu après la constitution d'une provision de CHF 320'000.-- pour faire face aux décomptes finaux 2019 de la péréquation et de la facture sociale qui seront imputés sur les comptes 2020.

S'agissant de la marge d'autofinancement, il est intéressant et instructif d'observer que l'évolution de la marge annuelle moyenne de 2010 à 2016 (7 ans) est de CHF 6'169.-- alors que celle des trois dernières années (2017 à 2019) est de CHF 553'499.--. Cette comparaison permet de constater l'effort très sérieux de reprise en main de la gestion financière qui a été effectué depuis 2017, avec un succès certain.

La capacité de financement de l'endettement (marge d'autofinancement / endettement net) s'élève à 38.28%. Cela indique que, sur la base du résultat 2019, la commune est théoriquement à même de ramener son endettement net à zéro en moins de trois ans. Cette situation, très favorable, est assez rare dans les communes vaudoises.

La capacité d'autofinancement (marge d'autofinancement / revenus de fonctionnement épurés), de 10.02%, paraît loin de la valeur-cible de 20%. Toutefois, comparée à la valeur moyenne 2009-2018 de l'ensemble des communes vaudoises (9.0%), ce résultat est plus que satisfaisant.

Le ratio de quotité d'intérêts (intérêts passifs / revenus de fonctionnement épurés) atteint 0.72%, ce qui indique que sa valeur a baissé par rapport à 2018 (0.91%) suite à une nouvelle diminution du montant des intérêts payés. Elle est considérée comme bonne au-dessous de 5%. Le taux d'intérêt moyen des emprunts au 31 décembre 2019 est de 1.07% (contre 1.20% au 31 décembre 2018).

Les investissements bruts sont financés à hauteur de 14.53% par les recettes. Le montant des investissements nets est dès lors de CHF 235'104.55. La marge d'autofinancement couvre très largement ce montant. Le degré d'autofinancement (marge d'autofinancement / dépenses d'investissement nettes) atteint 262.93%. Même excellente, cette valeur n'est

pas significative sur un seul exercice et doit être observée avec plus de recul.

En l'occurrence, les investissements bruts des dix dernières années se montent à CHF 3'419'961.--. Ils ont été partiellement pris en charge par les recettes d'investissements (CHF 1'320'565.--), soit à hauteur de 38.61%.

Les investissements nets (CHF 2'099'396.--) ne sont que partiellement pris en charge par le cumul des marges d'autofinancement (CHF 1'703'681.--), ce qui représente 81.15%. Cette valeur, moyenne l'an dernier avec un ratio de 58.32%, entre dans la catégorie dite bonne. Le ratio idéal est de 80%. L'évolution de la marge d'autofinancement évoquée précédemment explique l'évolution favorable de ce ratio et confirme encore une fois le fait que la commune a largement vécu sur ses réserves jusqu'en 2016.

Malgré la constitution d'une provision de CHF 320'000.--, nous devons constater une très légère progression de l'endettement de CHF 32'533.41. Rapporté par habitant, il progresse de CHF 9.-- entre 2018 et 2019 pour s'établir à CHF 4'525.--, soit pratiquement le statu quo. Il se situe bien au-dessous de l'endettement total par habitant des communes vaudoises en 2018 (CHF 6'495.-- par habitant, Lausanne non compris).

L'exercice 2019 confirme donc les bons résultats des deux précédents. Le niveau d'endettement est toujours bon selon le ratio de "Quotité de dette brute", qui constitue pour le Canton la jauge du niveau des emprunts. Sa valeur, de 75.54% l'an dernier, diminue à 67.18% en 2019. Ce constat est confirmé par le ratio de quotité d'intérêts passifs qui diminue également. La situation est désormais sous contrôle et permettra d'étudier la reprise d'investissements pour l'entretien de l'infrastructure communale au cours des prochaines années.

Commentaires sur les comptes

De manière générale, la Municipalité attire l'attention des lecteurs sur le fait que les nombreuses adaptations apportées au plan comptable et la juste application des principes de gestion en matière de finances communales, mises en œuvre au cours des deux dernières années, rendent pour le moins aléatoires les comparaisons de chiffres avec les exercices passés.

S'agissant de l'exercice sous examen, les différences entre budget et comptes de l'ordre de 20% et plus font l'objet de commentaires succincts dans la brochure des comptes.

Toutefois, des explications plus détaillées s'imposent au sujet de la comptabilisation des salaires et des recettes liées aux impôts.

S'agissant des salaires, les projections et répartitions envisagées lors de l'établissement du budget ont été chamboulées par l'échec de la mise au concours d'un-e technicien-ne pour la police des constructions, dont la charge aurait été imputée sur les différents dicastères techniques concernés (bâtiments, urbanisme, routes, égouts et eau). En lieu et place, l'engagement d'une préposée pour l'Office de la population n'impacte quant à lui que le chapitre de l'Administration générale, ce qui rend impossible la comparaison avec les charges initialement portées au budget.

De manière globale, le respect du budget peut toutefois être observé à travers les comptes par nature, sous la nature 301.

Partant, les assurances sociales (nature 303) sont également impactées et laissent au surplus transparent non seulement le complément à payer à l'AVS après le contrôle périodique portant sur les années 2013-2018, mais surtout la complexité d'estimation liée à la comptabilisation différenciée entre les salaires nets, qui sont imputés directement dans les chapitres concernés, et les charges sociales qui sont comptabilisées de manière groupée puis ventilées en fin d'exercice. Cette difficulté sera résolue dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 par une comptabilisation globale des charges de personnel dans un nouveau chapitre 13 *Service du personnel*, puis par une répartition en pourcents dans les autres dicastères concernés.

Il en va de même pour les charges de prévoyance (nature 304), pour lesquelles il n'a par ailleurs pas été tenu compte, lors des calculs initiaux, de la différence entre salaires réels et salaires cotisants.

Pour ce qui concerne les impôts, les prévisions prudentes basées sur la moyenne des dernières années ont été démenties par une conjoncture favorable, de même que par des transactions immobilières extraordinaires. A l'inverse, et comme expliqué dans le préavis relatif au budget 2020, l'impôt sur les succes-

sions reste hautement volatil et n'a pas atteint les chiffres attendus.

Impôts

Taux d'imposition

En fixant le taux d'imposition communal pour l'exercice 2019, plus exactement en proposant son maintien à 71.5, la Municipalité a inscrit sa politique fiscale dans une logique de stabilité, considérant que l'arrêté d'imposition ne saurait tenir lieu de variable conjoncturelle d'ajustement, à la hausse ou à la baisse.

Les effets conjugués d'une augmentation de 3 points de ce taux à partir de l'année 2017 et du frein aux dépenses commencent à peine de porter leurs fruits après deux années d'application. Afin de pouvoir en mesurer les effets concrets sur une période significative, l'autorité a jugé opportun de ne pas modifier ce taux en cours de législature, a fortiori dans un contexte où les relations financières entre le Canton et les communes sont en phase de clarification.

Office de la population

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ la gestion des demandes de naturalisation,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,
- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations,

- ⇒ la délivrance des abonnements de transports scolaires.

Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie par le Canton de Vaud en début d'exercice suivant – qui sert notamment pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).

Au 31 décembre, Yverne comptait 1'069 habitants inscrits en domicile principal et 24 officiellement inscrits en résidence secondaire.

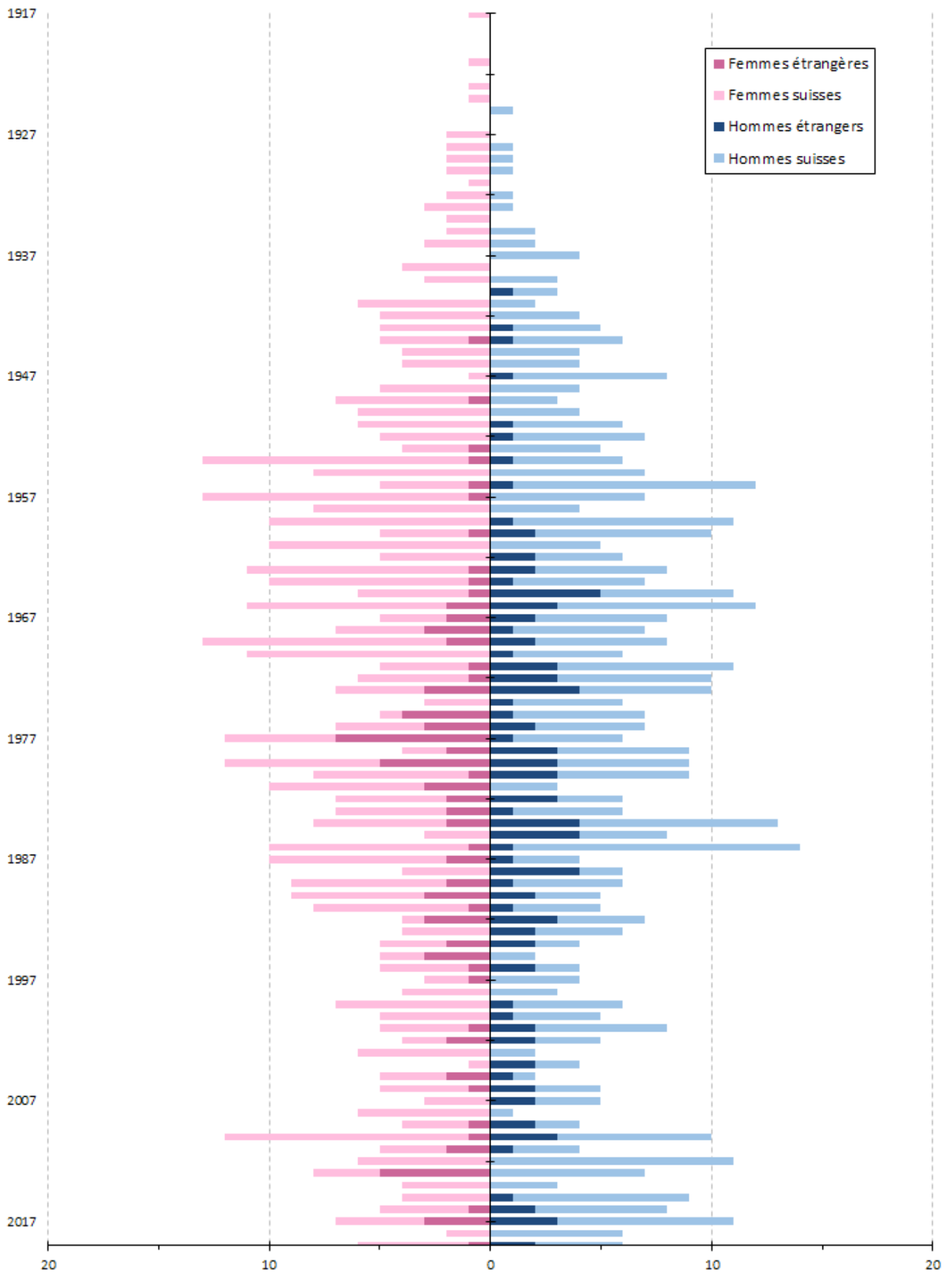
Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Etablissement CH	377	397	774	72.40
	Bourgeois CH	40	49	89	8.33
Total Suisses		417	446	863	80.73
Etrangers	Provisoire F	1	0	1	0.09
	Etabli C	76	67	143	13.38
	Séjour B	31	24	55	5.14
	Courte durée L (≥ 12 mois)	0	1	1	0.09
	Requérant d'asile N	0	0	0	0.00
	En attente de permis	4	2	6	0.56
Total Etrangers		112	94	206	19.27
Résultat total		529	540	1'069	100.00

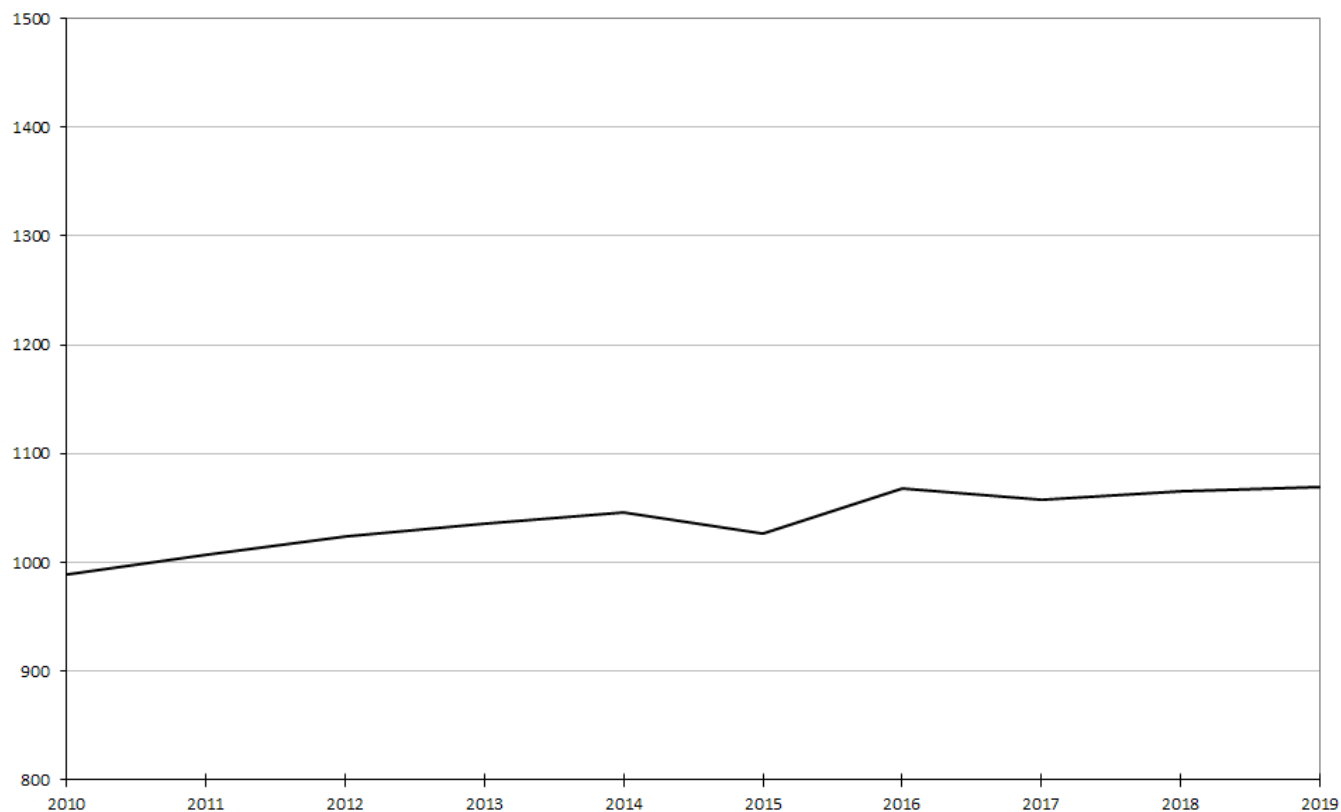
Liste des principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal)

Mutations	Suisses	Etrangers	Total
Arrivées	59	65	124
Départs	72	54	126
Changements d'adresse	14	5	19
Naissances	10	4	14
Décès	7	1	8

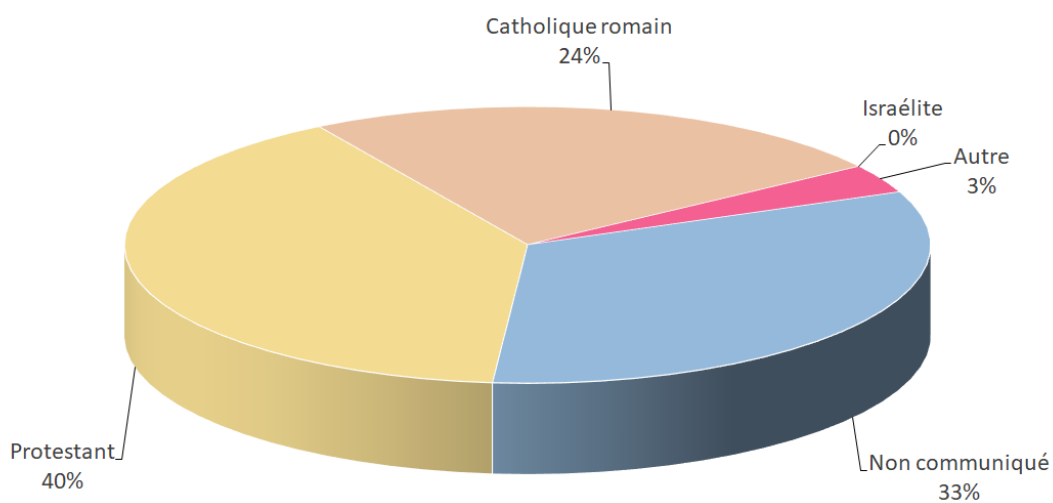
Pyramide des âges



Evolution de la population établie au cours des dix dernières années



Répartition indicative des confessions reconnues d'utilité publique



PATRIMOINE VERT

Vignes communales

Comme mentionné précédemment, l'année 2019 a été marquée par la Fête des Vignerons qui s'est déroulée à Vevey.

Notre commune a en l'occurrence été dignement représentée lors de la cérémonie du Couronnement, puisque deux vigneron d'Yvorne ont été couronnés et six primés pour leur remarquable conduite des travaux viticoles sur les parcelles dont ils ont la responsabilité.

Les deux vigneron-tâcherons du Domaine de la Commune se sont particulièrement distingués puisque Jean-François Franceschini a obtenu une médaille d'or et a été couronné, pour la seconde fois consécutive, Roi de la Fête avec une brillante 5e place, alors que Claude Perotti a obtenu une médaille de bronze.

Ces résultats ont été fêtés comme il se doit par la Municipalité.

Vendanges

En 2019, la météo n'a pas été favorable aux vendanges, la complication provenant toutefois plus des difficultés de prévisions que du temps en lui-même. En travaillant les dimanches ou par demi-journée, le programme a néanmoins pu être tenu par nos vigneron-tâcherons. Débutées le 8 octobre, les vendanges ont ainsi été terminées pour le 23.

Quant à elle, la mondeuse a été vendangée à la Saint-Nicolas, le 6 décembre, et a été pressurée le 27 décembre.

Les quotas de production ont été atteints pour le chasselas et les spécialités. Il n'en a malheureusement pas été de même pour le pinot noir, avec pour conséquence un rendement global moyen inférieur de 20% à la production habituelle.

Pour mémoire, rappelons que, dans le Chablais, les quotas sont de 1,2 kg au m² pour les chasselas et de 0,95 kg pour les cépages rouges. Pour le Clos de L'Abbaye Premier Grand Cru, le quota est de 0.8 dl par m², soit environ 1 kg de raisin par m².

S'agissant des sondages, le Domaine de la Commune a enregistré une moyenne de 77° Oe pour le chasselas et 98° Oe pour le pinot noir.

En cave, les vins promettent d'être d'un bel équilibre soutenu par un bouquet fruité et une finale harmonieuse.

Travaux viticoles

Aucune intervention particulière n'est à signaler dans les vignes propriété de la commune durant l'exercice écoulé.

Vins du Domaine de la Commune

Les vins du Domaine de la Commune ont été présentés avec succès dans plusieurs concours ou dégustations en vue de l'obtention de labels (voir page 26).

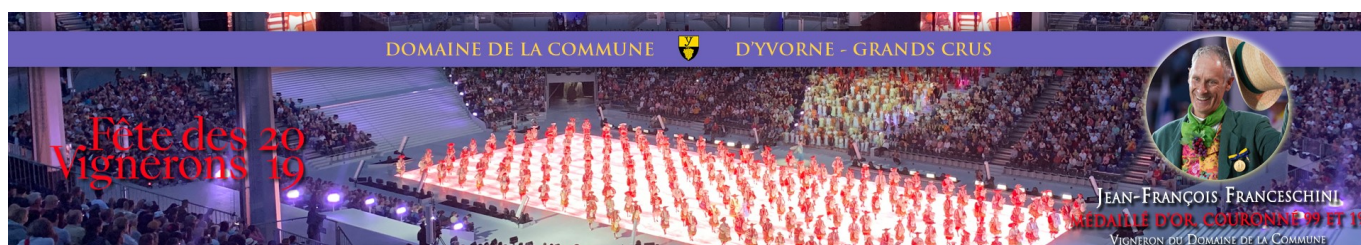
C'est en l'occurrence la première fois que nous présentions nos vins rouges à Terravin. Ces derniers ont été labellisés avec brio dès la première dégustation.

De même, deux de nos chasselas – le Clos de l'Ombren et le Trechene – figuraient parmi les 16 derniers sélectionnés pour l'obtention des Lauriers de Platine.

Promotion du Domaine de la Commune

Comme annoncé l'an dernier, un couvert démontable a été réalisé par le Secteur voirie pour la terrasse du Bâtiment administratif de La Grappe afin d'améliorer l'accueil des visiteurs lors des diverses manifestations de promotion.

La Municipalité a également engagé durant le second semestre l'élaboration d'une nouvelle pla-



quette de présentation des vins du domaine. Celle-ci verra le jour officiellement en 2020.

Au chapitre de la promotion à proprement dite, nous avons participé à plusieurs manifestations sous l'égide de l'association Clos, Domaines et Châteaux (CDC). Il s'agit en l'occurrence de Divinum à Morges, de Vinéa à Sierre, du Mondial du Chasselas à Aigle et de la Grande dégustation organisée par CDC à Zürich.

Au niveau local, nous avons participé aux Caves ouvertes vaudoises et aux 4 Heures du Vigneron de la Confrérie du Guillon.






























Une journée d'accueil de notre clientèle a également été organisée avant les Fêtes de fin d'année. Celle-ci s'est en l'occurrence très bien déroulée avec des ventes supérieures aux années précédentes.

Vente des vins

Au chapitre de la vente des vins, nous enregistrons des recettes en augmentation de l'ordre de CHF 28'000.-- par rapport au budget et de CHF 68'000.-- par rapport aux comptes 2018.

Ce résultat positif s'explique en grande partie par la réactivité de nos responsables face à l'effondrement du marché du vrac, avec la mise en place rapide d'une nouvelle stratégie visant une augmentation de la vente en bouteilles.

Dernières distinctions obtenues

		<p>Millésime 2017</p>  <p>Médaille d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Vin d'Honneur 2019</p>	<p>Millésime 2016</p>  <p>Distinction Or 2018</p>	
		<p>Millésime 2018</p>  <p>Label d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Médaille d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Distinction Argent 2018</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Médaille d'Or 2018</p>
		<p>Millésime 2018</p>  <p>Label d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Distinction Or 2018</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Label d'Or 2018</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Médaille d'Argent 2018</p>
		<p>Millésime 2017</p>  <p>Label d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2016</p>  <p>Médaille d'Argent 2019</p>	<p>Millésime 2016</p>  <p>Médaille d'Argent 2018</p>	
		<p>Millésime 2017</p>  <p>Médaille d'Or 2019</p>	<p>Millésime 2017</p>  <p>Label d'Or 2019</p>		
		<p>Millésime 2017</p>  <p>Label d'Or 2019</p>			

Forêts

Groupement forestier des Agittes (GFA)

Malgré un marché des bois de service saturé au niveau européen, le GFA se porte bien du point de vue financier grâce à la diversification de ses activités et aux compétences de son personnel.

S'agissant de la forêt exploitée dans le périmètre du GFA, les nombreux et forts coups de vent ont engendré globalement peu de chablis. La sécheresse frappe toutefois les résineux dans la zone des Lavanches.

Nouveau centre forestier

Les travaux de construction du nouveau centre forestier de Roche se sont terminés dans le budget et les délais convenus.

Ce bâtiment, qui a obtenu le label Bois suisse, a été inauguré le 30 août 2019. Il donne entière satisfaction au personnel du GFA.

Gestion du bail de la Commune d'Yverne

En 2019, le volume exploité et les surfaces traitées pour notre commune ont été les suivants :

- ⇒ 327 m³ d'exploitation de chablis,
- ⇒ 87 m³ d'exploitation en forêt de protection,
- ⇒ 60 m³ d'exploitation d'autres forêts,
- ⇒ 212'600 m² de soins culturaux.

D'autres travaux ont été réalisés sur mandat, à savoir en dehors du contrat qui lie le GFA à la commune, notamment la protection de la conduite d'eau située entre le réservoir de Versvey et la falaise aval, le remplacement d'un rondin inférieur du cabanon du club de pétanque "Le Bouchon d'Or", la fourniture de copeaux pour la place de jeux dans les vignes, ainsi que différents travaux d'élagage ou d'abattage dans le village.

Terrains agricoles

Au terme d'une procédure de consultation conduite par le municipal-délégué auprès des locataires concernés, la Municipalité a procédé durant le premier semestre à la répartition des 102,83 ha de terrains agricoles propriétés de la commune.

Conformément aux usages, des baux à ferme agri-

cole de durée déterminée ont été signés pour les parcelles concernées pour la période 2019-2025.

Terrains de sport

Le compte 31.31461 Entretien terrains sport enregistre malheureusement un dépassement de l'ordre de CHF 15'000.--.

En effet, notre tondeuse est tombée en panne à mi-juillet, en plein boom saisonnier.

Le devis pour sa réparation s'étant avéré trop élevé vu l'âge de la machine, la Municipalité a décidé d'acquiescer un nouvel utilitaire en économisant drastiquement sur les autres dépenses initialement planifiées dans ledit compte.

Les délais de commande relativement longs ont toutefois entraîné la nécessité de faire appel dans l'intervalle à un prestataire externe pour la tonte de nos deux terrains.

Afin de limiter les coûts, une entente a été conclue avec la Commune d'Aigle qui s'est chargée de ces travaux entre le 17 juillet et le 18 octobre 2019. Sa facture est de l'ordre de CHF 20'000.--, représentant 192,75 heures de travail avec mise à disposition de moyens, et 135,5 m³ de gazon évacué en déchetterie.

URBANISME

Aménagement du territoire

Autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles

Lors de la mensuration en cours dans le village, il a été constaté que la commune était encore propriétaire de la parcelle RF 1013, de 4 m², représentant un décrochement dans la parcelle no 1950 voisine, aux Maisons Neuves 19.

Or, cette parcelle avait fait l'objet d'un accord de vente en 2011 entre la Municipalité et son voisin, lequel s'était d'ailleurs acquitté du prix de vente convenu.

Cette vente n'avait toutefois jamais été officialisée, de sorte que la Municipalité a procédé à la régularisation de ce dossier dans le cadre de l'autorisation générale mentionnée en titre. L'acte de vente a ainsi été instrumenté au mois de janvier 2019.

Etude du nouveau plan d'affectation communal

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2018, la Municipalité a transmis, début janvier, le dossier relatif à la révision du plan d'affectation communal (PACo) au Service du développement territorial (SDT) pour examen préliminaire. Ce dossier a fait l'objet d'une première détermination du SDT courant avril. Compte tenu de la complexité du projet, le SDT a en l'occurrence estimé qu'une phase de coordination était nécessaire avant de transmettre le dossier à l'examen préalable.

Le SDT a également demandé de produire de nouveaux documents et d'effectuer de nouvelles démarches. Il s'agit notamment :

- ⇒ de vérifier des nomenclatures d'affectation en regard des directives cantonales,
- ⇒ d'identifier les surfaces qui seront dézonées et qui retourneront en zone agricole afin de pouvoir mener une étude pédologique pour déterminer si des surfaces sont susceptibles de représenter une surface d'assolement (SDA),
- ⇒ de justifier les secteurs en zone d'activités compte tenu de l'absence de système régional de gestion de ces zones.

Quelque peu surprise par ces demandes complémentaires susceptibles d'engendrer des coûts non

prévus, la Municipalité a consulté son conseil sur la légitimité de ces nouvelles exigences. Il apparaît malheureusement que nous n'avons d'autre choix que de répondre aux demandes du SDT pour faire avancer le dossier.

A cet égard, et quand bien même la position du SDT semble restrictive en ce qui concerne Yvorne, il a été décidé de continuer l'élaboration du PACo en maintenant les zones d'activités initialement prévues par la Municipalité. Néanmoins, suivant l'évolution de la situation, il se pourrait qu'il soit nécessaire de sortir la zone d'activités de "Châble Rouge" de la planification générale en cours, afin de ne pas retarder sa finalisation. Le cas échéant, cette zone fera l'objet d'une procédure séparée.

En l'état, les demandes incessantes et imprévisibles du SDT font craindre un surcroît de travail et des coûts supplémentaires qui ne figurent pas dans le budget accordé par le Conseil communal dans le cadre du vote sur le préavis 03-2019.

Après une séance de coordination entre Mme Deregis, Municipale, les représentants du SDT et notre mandataire, le dossier a pu être mis à jour et a été remis au SDT pour un nouvel examen au mois de novembre.

Plan partiel d'affectation "Châble Rouge"

Etant donné la volte-face du canton de la fin d'année 2018 (cf. rapport de gestion 2018), la Municipalité a sollicité une entrevue avec le chef du Service du développement territorial et l'urbaniste en charge de notre commune afin de débloquer la situation du PPA précité. La délégation communale a été accompagnée par le délégué économique d'Aigle Région, afin de disposer d'un appui régional.

Cette séance n'a toutefois pas permis de trouver une solution favorable, malgré l'intérêt de certaines entreprises pour le développement de leurs activités sur ce terrain. Le canton estime en effet que, tant que le système régional de gestion des zones d'activités ne sera pas mis en place, ce qui nécessite l'adoption d'un plan directeur régional (2-3 ans de procédure), il ne sera pas possible de créer une nouvelle zone d'activités dans notre commune.

Aigle Région a toutefois confirmé, au mois de juin 2019, son préavis positif pour ce dossier, estimant ce changement d'affectation des plus logiques et permettant une utilisation rationnelle de la zone. L'or-

ganisme régional juge également que ce projet doit être mis en regard des importants travaux de sécurisation à réaliser rapidement dans le secteur.

A court terme, l'évolution de ce PPA dépendra donc fortement de celle du nouveau plan d'affectation communal.

Police des constructions

L'engagement d'un collaborateur pour le service technique n'ayant pas abouti favorablement, la Municipalité a maintenu sans changement l'organisation mise en place en 2018.

Les séances de coordination, en principe hebdomadaires, réunissent la municipale déléguée, le secrétaire municipal et l'architecte-conseil mandaté par la commune. Elles permettent de traiter les dossiers soumis à l'autorité.

Sur la base de l'expérience acquise durant l'année 2018, les procédures ont pu être affinées durant l'exercice écoulé. Certains formulaires ont été complétés, de façon à rationaliser le travail pour l'ensemble des intervenants.

A l'instar de l'année précédente, plusieurs chantiers ont dû faire l'objet d'une surveillance particulière, leurs maîtres d'œuvre ayant pris des libertés par rapport au permis de construire ou ayant négligé certaines mesures élémentaires de sécurité.

Un arrêt de chantier a été ordonné pour des travaux réalisés sans autorisation. En l'occurrence, il s'agissait de transformations intérieures avec redistribution de pièces ne péjorant toutefois pas le droit de tiers. Après la procédure d'usage, la Municipalité a pu délivrer une autorisation de construire en dispense d'enquête publique, tout en ne pouvant exclure que les mesures concernant la problématique de l'amiante n'aient pas été mises en œuvre avant son intervention.

A l'instar de l'année dernière, la Municipalité a procédé à une exécution forcée de ramonage, en présence de la Gendarmerie vaudoise. Le propriétaire concerné a cette fois fait l'objet d'une dénonciation auprès des instances cantonales compétentes.

Travaux hors zone à bâtir

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a été inter-

pellée à plusieurs reprises par le Service du développement territorial, qui est l'autorité compétente pour autoriser les constructions sur les parcelles situées hors zone à bâtir, à l'exception des travaux de strict entretien qui peuvent être autorisés par la Municipalité.

Par travaux de strict entretien, il faut comprendre les travaux visant à maintenir l'ouvrage dans son état, en réparant les atteintes dues au temps, sans en modifier sa nature ou son affectation, et sans changer les types de matériaux ou teintes existants.

En l'occurrence, le SDT a demandé la production d'autorisations de construire délivrées par la commune il y a plusieurs années, vraisemblablement en outrepassant les compétences expliquées précédemment. Au moment de la rédaction du présent rapport de gestion, la Municipalité ignore la suite qui sera donnée aux dossiers en mains du SDT.

Entrée en force du règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Entré en force au 19 février 2019, le règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire déploie peu à peu ses effets, non sans susciter parfois quelques réactions d'assujettis.

Il a en effet été observé que, conjointement avec la reprise en main de la police des constructions, le report sur les demandeurs de prestations des coûts qu'ils génèrent conduit dorénavant les intéressés à déposer des dossiers mieux préparés, ce qui diminue d'autant le temps d'examen nécessaire.

Les recettes escomptées n'atteignent toutefois pas les chiffres initialement attendus. En effet, quand bien même le nombre de dossiers traités durant l'année est supérieur à celui de l'année 2018, ceux-ci concernent principalement de petites transformations avec des coûts de construction relativement faibles. Cette réalité influe directement sur le maximum réglementaire pouvant être facturé pour les permis de construire avec, dans plusieurs dossiers, des prestations qui n'ont pas pu être intégralement imputées aux propriétaires concernés.

Il faudra donc attendre l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation communal pour mesurer pleinement le degré de couverture des coûts réels

des permis de construire dans le sens des recommandations de la Cour des comptes.

Travaux soumis à autorisation de construire

Durant l'année 2019, la Municipalité a examiné trente-cinq dossiers de police des constructions, dont :

- ⇒ 8 demandes d'examen préalable,
- ⇒ 9 dossiers d'autorisation de construire avec procédure d'enquête publique ou circulation cantonale,
- ⇒ 16 dossiers en dispense d'enquête publique,
- ⇒ 2 dossiers d'autorisation concernant l'aménagement de mobil-homes dans l'un ou l'autre des campings de la commune.

Parmi ceux-ci, trois dossiers concernaient l'installation ou la régularisation de piscines hors-sol démontables.

Une demande d'autorisation en dispense d'enquête a été refusée pour défaut de conformité, les conditions posées dans le cadre de l'examen préalable n'ayant pas pu être remplies par le requérant.

En application de l'art. 128 LATC, vingt permis d'habiter / d'utiliser ont été délivrés pour des dossiers ouverts entre 2012 et 2019, après visites de contrôles techniques ou visions locales pour les cas de minime importance.

Au chapitre de la régularisation de la quarantaine de dossiers ouverts de longue date auprès de la Centrale cantonale des autorisations (CAMAC), les investigations menées durant l'exercice écoulé par la municipale-déléguée ont permis de démêler et de clore dix dossiers. Ayant également fait l'objet d'investigations en 2019, trois autres devront faire l'objet d'un examen juridique plus poussé. La Municipalité compte pouvoir terminer cette démarche d'ici la fin de la législature.

Travaux non soumis à autorisation de construire

En plus des dossiers mentionnés plus haut, la Municipalité a traité :

- ⇒ 11 dossiers concernant des travaux d'entretien non soumis à autorisation au sens de l'art. 103 LATC, précisé par l'art. 68a RLATC,
- ⇒ 3 demandes d'installation de panneaux solaires au sens des art. 18a LAT et 68a RLATC,

- ⇒ 3 demandes pour des aménagements de minime importance ayant obtenu l'aval des voisins directement concernés,
- ⇒ 3 dossiers de modification d'installations fixes de chauffage au sens de l'art. 68 al. 1 let. c) RLATC.

Abattages d'arbres, taille des arbustes et des haies

Durant l'année 2019, la Municipalité a traité quatre demandes d'abattage d'arbres en application de la procédure prévue par le règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS) et par le règlement communal sur la protection des arbres.

Une demande pour six arbres a également été traitée dans le cadre d'une procédure d'autorisation de construire.

Dans la plupart des cas, des plantations compensatoires ont été exigées.

Permis de fouille/de dépôt

En 2019, dix demandes de permis de fouille ou de dépôt ont été traitées dans le cadre de la procuration donnée au municipal délégué à la voirie et au secrétaire municipal.

Ces permis ont fait l'objet de factures, conformément au règlement sur les émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

Registre des citernes à hydrocarbures

En raison de la surcharge de l'Administration communale, la mise à jour du registre des citernes à hydrocarbures n'a pas beaucoup évolué durant l'exercice sous examen. Seules les citernes ayant fait l'objet d'une intervention ont été dûment répertoriées dans le nouveau registre en cours de création.

Police des campings

Suite aux mesures ordonnées en 2018, une inspection des campings a eu lieu durant le mois de décembre 2019 par la municipale déléguée et le secrétaire municipal.

Cette visite a permis de relever que, pour l'un des campings, la plupart des mesures d'assainissement et de mise en conformité requises par la Municipali-

té avaient été mises en œuvre dans le sens souhaité et que le solde, concernant des points non liés à la sécurité des occupants, pourrait être achevé au cours des prochains mois.

Pour les deux autres, la délégation a malheureusement constaté que toutes les mesures préconisées n'avaient pas été mises en œuvre et que bon nombre de points devaient encore être traités, quand bien même un effort a toutefois été observé.

Sur la base de ces constats, la Municipalité a décidé de renouveler l'autorisation d'exploiter pour l'un des campings pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les deux autres, décision a été prise de renouveler l'autorisation provisoire accordée en 2019, à titre précaire et à bien plaisir, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Une nouvelle inspection aura lieu durant l'automne 2020 en vue de pouvoir statuer sur l'octroi d'une autorisation définitive pour quatre années supplémentaires, pour autant que les conditions posées après la visite de 2018 soient intégralement remplies.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a octroyé un subside pour des panneaux photovoltaïques et dix pour des vélos électriques, pour un montant total de CHF 5'898.--.

Pour mémoire, ces subventions sont financées par la taxe spécifique sur la consommation électrique prélevée par la commune sur les factures du gestionnaire de réseau de distribution. Cette taxe doit être affectée intégralement, via un fonds communal créé à cet effet, au soutien des énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique et au développement durable.

Compte tenu du montant annuellement à disposition et de la moyenne des subsides versés durant les derniers exercices, la Municipalité a décidé de revoir son règlement dans le but de pouvoir étendre la gamme de mesures pouvant faire l'objet de subventions.

Un préavis sera déposé devant le Conseil communal courant 2020.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Poursuivant les travaux engagés au cours des derniers mois en matière de gestion de la circulation et du stationnement dans le village, la Municipalité a réglementé le quartier des Rennauds durant l'exercice 2019.

Ainsi, elle a fait légaliser trois places de stationnement sur le DP 1014, au pied de la descente des Planteaux. Il n'a malheureusement pas été possible d'étendre ce parking en raison de la configuration des lieux.

En parallèle, la Municipalité a redéfini la surface de stationnement du domaine privé communal située à l'aval de la rue des Rennauds, de façon à pouvoir mettre en location deux places et réserver la troisième pour le stationnement de courte durée durant la journée, en l'occurrence pour les personnes se rendant au cimetière. Les deux places privées ont été attribuées par tirage au sort à deux habitants du quartier.

En deuxième partie d'année, l'étude s'est concentrée sur le quartier des Maisons Neuves, englobant le pourtour du Bâtiment administratif de La Grappe et le parking dit "de La Couronne". Son résultat sera présenté au Conseil communal courant 2020.

ÉCOLES

En parallèle des mesures prises dans le cadre des activités scolaires organisées au niveau de l'Etablissement primaire et secondaire d'Aigle et environs, la Municipalité a financé, durant l'année 2019, trois sorties à ski pour les élèves scolarisés à Yvorne.

Aucun autre évènement particulier n'est à signaler au niveau scolaire pour l'exercice écoulé.

SANTÉ

Conformément aux directives cantonales en vigueur, la Municipalité a engagé, durant le printemps 2019, la détection des personnes à risque dans l'éventualité d'une canicule par l'envoi d'une lettre à chaque habitant de 75 ans et plus résidant seul. Deux personnes ont ainsi pu être identifiées sur les 49 susceptibles d'être concernées.

Aucune mesure de santé publique n'a toutefois dû être prise au niveau communal durant l'exercice écoulé.

COHÉSION SOCIALE

Dans le cadre de son activité générale en matière de cohésion sociale, Mme Frutschi, Municipale, a effectué diverses visites auprès de citoyens du village, notamment :

- ⇒ 3 visites de couples fêtant leur 50e anniversaire de mariage,
- ⇒ 3 visites de nonagénaires, dont 2 effectuées par le syndic,
- ⇒ 1 visite d'une centenaire, doyenne de notre village,
- ⇒ 5 visites d'habitants résidant désormais en EMS à Aigle ou à Bex.

SERVICE DES EAUX

Secteur des eaux

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur des eaux remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux S,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ prélèvements des eaux de piscines durant l'été (campings),
- ⇒ mise à jour des données du système de détection du réseau Géosat,
- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ contrôle des fosses septiques,
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

Réseau de distribution d'eau

En 2019, 175'930 m³ d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des ménages privés et des entreprises, soit une consommation globale de 164,57 m³ par habitant.

Si le réseau en lui-même n'a pas connu de problème majeur durant l'exercice écoulé, une suspicion de pollution de l'eau distribuée à Versvey a néanmoins entraîné, en juillet, la prise de mesures urgentes, à savoir :

- ⇒ la distribution aux administrés concernés, au porte à porte, d'un avis officiel mentionnant les mesures préventives à observer,
- ⇒ l'engagement des procédures nécessaires à la désinfection du réseau,
- ⇒ la mise à disposition d'une réserve d'eau potable,
- ⇒ une communication régulière sur l'évolution de la situation à travers le site Internet communal.

La distribution de l'eau a pu être rétablie dans les 48 heures sans qu'aucune conséquence médicale n'ait été portée à la connaissance de la commune.

Les causes n'ont malheureusement pas pu être identifiées avec certitude mais pourraient bien provenir d'un déficit de chloration des eaux provenant des captages des Joux et de Rouge Terre, faute de débit suffisant dans le système d'injection situé à l'amont du réservoir.

Bien que traité avec une grande réactivité par les membres du personnel, cet incident a néanmoins laissé entrevoir la nécessité de mettre au point différentes check-lists afin que chaque intervenant, du municipal-délégué aux collaborateurs d'autres secteurs appelés en renfort, soit rapidement et simplement orienté sur ses missions en cas de nouvelle pollution.

Dans le même esprit, des modèles préétablis ont été rédigés afin de limiter au minimum le temps nécessaire à la communication interne et externe.

Des documents du même type seront mis au point pour l'ensemble du réseau communal durant l'année 2020.

Protection des captages de Rouge Terre

Dans le but de prévenir toute nouvelle pollution du réseau d'eau de Versvey suite à l'incident précité, la Municipalité a rédigé des conventions de gestion des zones de protection des captages de Rouge Terre qu'elle a fait signer à l'ensemble des propriétaires de terrains situés à proximité immédiate ou dans les zones S1 et S2 concernées.

Ainsi, en contrepartie de leur engagement à exploiter ou à faire exploiter la zone de restriction sous

forme de prairie permanente extensive, sans apport de fertilisants et de produits antiparasitaires, et sans pâture, les propriétaires ou exploitants se verront verser par la commune une indemnité forfaitaire annuelle au titre de préjudice global.

Enfin, une étude sera lancée durant l'année 2020 pour un projet de nouvelle station de chloration, de façon à supprimer les risques sanitaires mentionnés plus haut.

Restauration des fontaines de la commune

Initialement budgétée en 2019 (compte 81.31442), la restauration de la fontaine du Torrent a été reportée en 2020, faute de temps pour initier le chantier.

Travaux réalisés durant l'année 2019

Dans le cadre du crédit accordé par le Conseil communal (préavis no 07-2018), la Municipalité a procédé en mars-avril au bouclage du réseau de distribution de l'eau potable et de défense incendie de Versvey. Les travaux ont été réalisés comme planifié, avec l'installation deux nouvelles bornes hydrantes dans le secteur concerné, dont une sur l'aire autoroutière du Chablais Est.

Suite à une demande de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), une borne hydrante a également été installée dans la zone artisanale du Pré de l'Oie. Afin de diminuer les coûts, les travaux y relatifs ont été en partie réalisés par le secteur des eaux et par le secteur voirie.

Enfin, suite à des problèmes d'infiltration d'eau constatés à la Villa de Vers-Chenaux (cf. chapitre Bâtiments), la Municipalité, ne pouvant exclure des fuites en amont des bâtiments, a fait procéder au remplacement intégral de la conduite de distribution dès le réservoir de Vers-Chenaux. Là également, les travaux ont été réalisés à l'interne.

ÉPURATION

Evolution du projet AERA-STEP régionale

Suite à l'adoption des statuts de l'association intercommunale par les communes partenaires au printemps 2019, les organes de la nouvelle entité ont été institués durant l'automne, après assermentation de leurs membres.

Quant à lui, le projet de création de la STEP régionale avance normalement. Le phasage et le planning ont été établis et le chantier devrait démarrer en 2022 pour se terminer en 2026. Notre commune pourrait néanmoins être raccordée dès 2023 déjà à la STEP d'Aigle.

STEP d'Yvorne-Corbeyrier

Aucune intervention majeure n'est à signaler à la STEP d'Yvorne-Corbeyrier durant l'année écoulée.

Toutefois, une pollution de l'étang des Commuailles a entraîné quelques soucis durant la période des vendanges. Celle-ci est notamment due aux bentonites (terre d'argile) et diatomées (végétal unicellulaire aquatique) utilisées dans certaines caves pour la clarification des moûts. Non traitées et rejetées dans le canal en raison de volumes d'eau trop importants arrivés à la STEP durant la même période, ces terres fines ont probablement asphyxié de nombreux poissons qui ont été retrouvés morts à l'embouchure de l'étang.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, la Municipalité reste dans l'attente des suites qui seront données à cette pollution par les services cantonaux qui ont diligenté une enquête.

Au chapitre financier, l'on enregistre un dépassement significatif dans le compte 46.3157 Gestion des déchets STEP engendré par une quantité importante de boues qui n'ont pas pu être déshydratées et ont dû être traitées par le Service intercommunal de gestion (SIGE). Cette situation fâcheuse s'explique par le volume plus important d'eaux usées découlant directement du nouveau mode de clarification des moûts cité précédemment, mais également par la surcharge du Secteur des eaux qui n'a pas permis de prioriser les travaux à la STEP.

Afin de limiter les coûts du chapitre 46, la Municipalité a dès lors reporté en 2020 la révision de la pompe à boues et de la bande filtrante initialement planifiée l'an dernier.

Registre des installations individuelles d'épuration

Dans le cadre du traitement d'un dossier de police des constructions, les services de l'Etat ont rappelé à la commune que, conformément aux dispositions du règlement sur l'entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et des installations de prétraitement industrielles

(RIEEU), celle-ci avait l'obligation de tenir un registre des installations individuelles d'épuration et de contrôler, chaque année, que les équipements concernés soient correctement vidangés et entretenus.

Un courrier a dès lors été adressé à l'ensemble des propriétaires concernés pour obtenir les données nécessaires à la constitution d'un tel registre.

S'agissant des contrôles récurrents ultérieurs, des courriers-type, liés à la nouvelle base de données, ont d'ores et déjà été mis au point de façon à automatiser le plus possible le travail de l'administration communale.

PROTECTION DE LA POPULATION

Aucun évènement particulier n'est à signaler au sujet de la protection de la population durant l'exercice écoulé.

Service de défense contre l'incendie (SDIS) Chablais

A la demande de la Municipalité, le SDIS Chablais a organisé son exercice de compagnie annuel, le 22 juin 2019, au camping du Clos de la George, en présence de la protection civile, de la gendarmerie ainsi que d'une délégation municipale.

Cet exercice s'est très bien déroulé et la collaboration entre les différentes parties engagées était excellente. Il a permis à chacun de noter les points à améliorer pour assurer l'efficacité et la sécurité lors d'une éventuelle intervention, y compris pour le gérant du camping. Parmi ceux-ci, citons notamment la pose d'une borne hydrante du côté amont de la route cantonale.

Dans ce cadre, il a été procédé à une évacuation partielle du camping, laquelle s'est déroulée sans aucun problème alors même que les résidents n'étaient pas préalablement informés de l'exercice.

TRAVAUX PUBLICS

Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décoration de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition de plantes invasives, de nids de chenilles processionnaires et autres plantes indésirables,
- ⇒ entretien du cimetière,

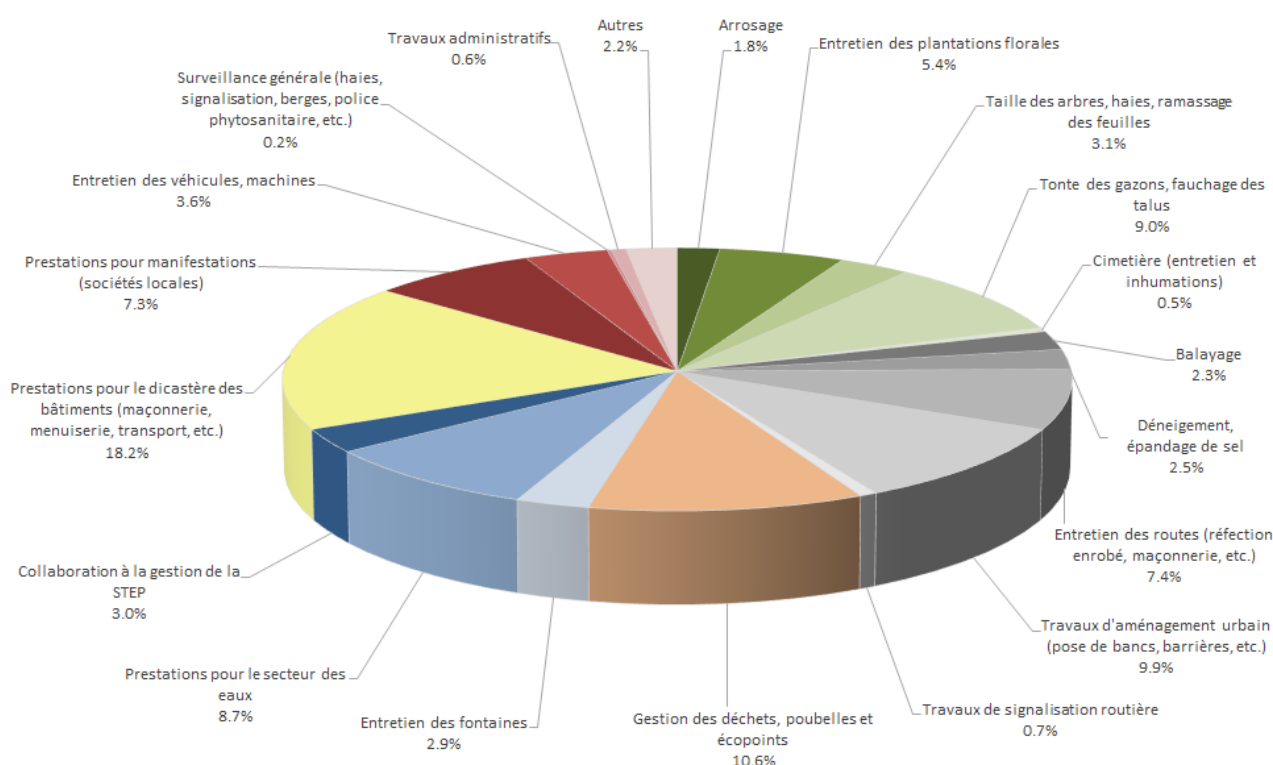
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie.

Au chapitre des événements particuliers, signalons que la place de jeux de Vers la Cour a malheureusement fait l'objet de déprédations pour un montant supérieur à CHF 2'500.--.

Suite à l'abattage en urgence, en hiver 2018, du tilleul de la parcelle DP 1045 au lieu-dit "Les Portes Rouges" pour des raisons de sécurité (tronc creux), la Municipalité a procédé au dessouchage et à la plantation d'un nouvel arbre de même essence durant le printemps.

Ces travaux, non planifiés dans le budget 2019, ont été portés en dépassement du compte 44.3145 Entretien frais divers.

Répartition des activités du secteur voirie pour l'année 2019



ASSAINISSEMENT

Gestion des déchets

Mise en œuvre du nouveau règlement sur la gestion des déchets

En application du nouveau règlement sur la gestion des déchets (RGD) entré en vigueur le 23 janvier 2019, la Municipalité a rédigé trois directives municipales découlant directement dudit document.

La première fixe les taxes et émoluments en vigueur à Yvorne, selon le principe de causalité, calculés conformément à la notion de la "couverture des frais à moyen terme", à savoir sur la moyenne des trois dernières années selon l'autorité cantonale compétente.

Le seconde directive matérialise quant à elle les mesures d'accompagnement prévues en application de l'art. 11 RGD et détermine de manière précise les exemptions ou aides accordées aux familles avec enfants en bas-âge, aux habitants inscrits en EMS et aux bénéficiaires de prestations sociales.

Enfin, la dernière – intitulée *Info-déchets* – oriente les habitants de façon exhaustive sur la politique en matière de déchets et sur la façon adéquate de les éliminer, dans le sens du développement durable. Les dispositions qui y sont contenues sont impératives et s'imposent à tout un chacun.

Analyse des coûts

Mise en œuvre pour la première fois en 2019, l'analyse détaillée des coûts de transport et de traitement des déchets collectés sur la commune (cf. tableau ci-dessous) laisse entrevoir un certain poten-

tiel d'économies, comparativement aux chiffres enregistrés dans d'autres communes.

Celles-ci concernent potentiellement les prestations de transports, mais également quelques collectes de confort pour les habitants. Ainsi, alors que ces déchets sont traités par SATOM SA au même titre que les ordures ménagères, les déchets encombrants et l'huile ont actuellement un coût à la tonne plus élevé. La question du maintien de ces collectes mérite donc d'être posée, alors que nombre de déchets collectés lors des encombrants sont des déchets valorisables qui devraient être recyclés, et que l'on dispose pour ce faire d'une infrastructure adéquate grâce à notre collaboration avec la Commune d'Aigle.

Le comparatif des coûts laisse enfin apparaître l'avantage financier découlant directement du tri correct des déchets. Ainsi, à titre d'exemple – et sans même parler d'écologie –, une tonne de verre évacuée dans les ordures ménagères coûte 4.23 fois plus que si elle est correctement recyclée, soit autant de surcoûts inutiles qui doivent être financés par la taxe forfaitaire annuelle.

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 20 rouleaux de dix sacs 35 litres aux bénéficiaires déterminés par directive municipale. Cette mesure est en l'occurrence financée par le nouveau compte d'imputation interne du nouveau chapitre 71 Service social.

En parallèle, et en application des mesures d'exemption déterminées dans la directive, des taxes forfaitaires ont été annulées pour un montant total de CHF 240.--.

Le tableau ci-dessous présente, comparativement, les volumes et coûts inhérents aux principales catégories de déchets récoltées dans la commune sans la déchetterie d'Aigle.

Catégorie	Tonnage		Transport		Traitement		Coût total	
	t	en %	CHF	en %	CHF	en %	CHF	CHF/t
Ordures ménagères	134.66	75.52	28'422.00	75.49	17'539.35	94.00	45'961.35	341.31
Objets encombrants	9.48	5.32	2'186.30	5.81	1'234.75	6.62	3'421.05	360.87
Huiles	3.68	2.06	1'718.85	4.57	124.10	0.67	1'842.95	500.80
Papier-carton	20.34	11.41	3'279.50	8.71	988.70	5.30	4'268.20	209.84
Verre	10.14	5.69	2'044.05	5.43	-1'227.05	-6.58	817.00	80.57
Totaux	178.30	100.00	37'650.70	100.00	18'659.85	100.00	56'310.55	315.82

BÂTIMENTS

Vestiaires de Pré Nové

Le gros chantier de l'année 2019 aura été sans aucun doute la réfection complète des douches et vestiaires du terrain de football de Pré Nové, qui se trouvaient dans un état de dégradation avancé.

Un diagnostic effectué par un bureau d'architecture, spécialement mandaté par la Municipalité, a en effet mis en évidence de graves problèmes d'humidité. Le carrelage était par endroit descellé, les joints en silicone inexistantes ou très dégradés, le plâtre et les murs en alba étaient mouillés et fusés et il n'y avait pas de pentes d'écoulement dans les douches.

Réalisés dans le cadre du crédit accordé par le Conseil communal (préavis d'urgence no 02-2019), les travaux ont été conduits d'une main de maître par l'architecte mandaté, qui a tenu tant les délais que le budget prévu.

A noter que ce chantier a fait l'objet d'une subvention de CHF 15'100.-- par le Fonds du sport vaudois.

Villa de Vers-Chenaux

Durant l'année 2019, la Municipalité a rencontré un problème de refoulement d'eau à chaque pluie dans la cave de la villa de Vers-Chenaux. Elle a dès lors pris la décision, dans le cadre des compétences extrabudgétaires, de faire aménager une canalisation depuis le bas des escaliers de la cave jusqu'à un drainage situé dans la vigne communale attenante. Ces travaux ont en partie été couverts par notre assurance.

Auberge de la Couronne

Dans le cadre du budget courant, la Municipalité a fait procéder au remplacement des fenêtres de l'Auberge de la Couronne. Cette intervention était en effet impérative pour garantir la catégorie d'étoiles attribuée à l'établissement du même nom. La rénovation des baies vitrées du restaurant sera quant à elle étudiée ultérieurement.

Un peu plus tard dans l'année, la commune a malheureusement dû faire face à un important dégât d'eau dans différents locaux du commerce, en raison d'un écoulement d'eau bouché. L'eau a ainsi rempli le toit plat surplombant la cuisine et a fini par inon-

der différents locaux jusqu'à la buvette de la salle attenante. Ce dernier local a dès lors dû être remis à neuf, les coûts y relatifs étant en grande partie pris en charge par notre assurance.

Eglise d'Yvorne

Dans le cadre de l'entretien annuel du système de sonnerie de l'Eglise, il a été constaté un jeu trop important entre les cloches et leurs jougs. Malheureusement, il n'était plus possible de serrer davantage le tout car les filetages des ferrures, qui soutiennent les cloches, étaient en bout de course.

Par sécurité pour les personnes et l'édifice, la Municipalité a alors décidé d'entreprendre les travaux de réparation nécessaire. Lors du démontage, un des jougs s'est d'ailleurs séparé en deux parties et n'était plus récupérable. L'entreprise a alors dû procéder à la fabrication sur mesure d'un joug neuf en chêne, ce qui explique en grande partie le dépassement enregistré au compte 58.3090.

Afin de préserver les cloches, nous avons profité des travaux pour changer leurs battants, en utilisant un métal plus doux. Il en a été de même de leurs suspensions. Les paliers sur lesquels les jougs sont posés ont été nettoyés et des roulements à billes neufs ont été installés. L'électro-tintement et le moteur de volée de la cloche no 1 ont également été remplacés.

Parc locatif communal

Aucune intervention majeure n'est à signaler dans les appartements du parc locatif communal durant l'exercice observé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de sa politique de renouvellement et d'amélioration de l'éclairage public de la commune, la Municipalité a procédé aux travaux suivants en 2019, dans le cadre du budget alloué par le Conseil communal :

- ⇒ installation d'un éclairage à l'arrêt de bus du Clos de l'Ombren (Est),
- ⇒ remplacement des luminaires de la route DP 49 menant à Versvey.

Par ailleurs, recevant régulièrement des plaintes quant à l'éclairage déficient, voire absent, du trottoir du Boulevard, la Municipalité a étudié, en collaboration avec la Commune d'Aigle, la solution la plus à même d'améliorer la situation.

En effet, l'étanchéité du système en place est défaillante, engendrant de nombreuses pannes d'éclairage et, derechef, un sentiment d'insécurité selon l'heure à laquelle l'on emprunte cette dévestiture, cela sans compter les risques de chute.

Plusieurs tests nocturnes ont dès lors été effectués afin de trouver le dispositif d'éclairage le plus adéquat par rapport aux lieux, que cela soit en termes de rendu, de solidité et de coûts.

La demande de crédit y relative sera en principe déposée devant le Conseil communal durant l'année 2020, en parallèle aux démarches qui devront être engagées par l'exécutif aiglon.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Engagement d'un préposé RLVCR

Comme annoncé lors du Conseil communal du mois de mars, la Municipalité a engagé au 1er avril 2019 un préposé RLVCR à temps très partiel, soit à raison d'une moyenne de 2 heures par semaine, pour sanctionner certaines infractions commises en matière de stationnement sur tout le territoire communal, à l'exception des routes cantonales hors localités qui sont propriété de l'Etat.

Ce poste est en l'occurrence codifié à l'art. 20 du règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière (RLVCR) qui dispose notamment que les membres des municipalités ou employés habilités des communes sans police communale sont compétents pour constater et dénoncer les contraventions aux règles suivantes :

- a) signaux des prescriptions no 2.01 à 2.08, 2.12 à 2.15.2, 2.49 et 2.50 OSR ;
- b) interdiction de parquer sur les trottoirs (art. 41, al. 1bis, OCR) ;
- c) stationnement limité des véhicules (art. 48 OSR) ;
- d) arrêt ou parage à un endroit où l'interdiction est marquée (art. 79 OSR).

Les personnes habilitées doivent avoir suivi une formation dispensée par la Police cantonale et peuvent justifier de leurs compétences par une carte de légitimation délivrée par celle-ci.

En l'occurrence, la Municipalité a engagé par contrat de durée déterminée M. André Vannay, domicilié à Yvorne, qui bénéficiait déjà de la formation susmentionnée, formation qui a également été suivie en 2019 par MM. Weibel et Bassang, Municipaux.

Compte tenu du caractère non permanent de cet engagement, le contrat de travail de M. Vannay n'est pas soumis au Règlement concernant le personnel communal, mais relève uniquement du droit privé. Son renouvellement pour une nouvelle année sera discuté en début d'année 2020, conformément aux clauses contractuelles.

Amendes d'ordre et contraventions de compétence communale

Durant l'année 2019, le préposé RLVCR a délivré 313 bulletins d'amende d'ordre en matière de stationnement illicite.

Dans 116 cas, une procédure d'identification du conducteur a dû être engagée, les amendes n'ayant pas été acquittées dans le délai permettant de bénéficier de l'anonymat.

A l'issue de cette procédure, 28 amendes ont formellement fait l'objet d'une contravention de compétence communale majorée de frais, 12 d'entre elles allant même jusqu'au stade de la sommation.

En finalité, 4 poursuites ont dû être engagées et aboutiront, en cas de défaut de recouvrement, à une procédure de conversion en jours de peine privative de liberté en application de l'art. 36 du Code pénal.

D'autre part, 29 contraventions de compétence communale ont été délivrées pour des cas de non-respect d'une défense publique prononcée par la Justice de Paix au sens de l'art. 258 du Code de procédure civile (CPC), ou pour des violations du règlement sur la gestion des déchets ou du règlement général de police.

Cinq ordonnances de classement ont également été rendues par la Municipalité en raison de vice de forme dans la rédaction du bulletin d'amende d'ordre ou de dénonciations incorrectes au sens de l'art. 258 CPC par les propriétaires ou locataires lésés.

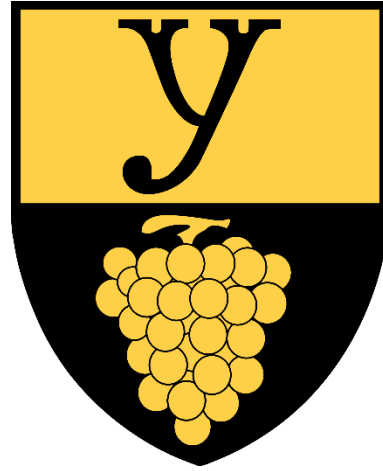
Enfin, 7 avertissements ont été notifiés pour des cas d'utilisation de sacs-poubelle non officiels dans l'un ou l'autre des points de collecte de la commune.

Police des établissements publics

Cinq demandes de prolongation d'ouverture d'établissements publics ont été traitées par le Greffe municipal durant l'exercice écoulé, dans le cadre de la délégation de compétence accordée au secrétaire municipal ou à la boursière communale en application de l'art. 7 RGP.

Autorisation de manifestations

Durant l'exercice 2019, la Municipalité a délivré 18 autorisations pour manifestations publiques ou privées ayant lieu sur le territoire communal, dont 14 avec délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place. Deux d'entre elles comprenaient un loto.



COMPTES 2019

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
10.3060	Jusqu'aux comptes 2018, les indemnités versées au président du Conseil communal ainsi qu'à l'huissier étaient comptabilisées dans ce compte; depuis 2019, elles le sont dans le compte 10.3003
11.3102	Parution de deux éditions en 2019 au lieu des trois budgétées
11.3170	Achat des vacherins "Mont-d'Or AOP" (compensé par les recettes enregistrées sous le compte 11.4350)
11.3183 et 11.4362	Comptes transférés au chapitre 20 dans le cadre de la mise en conformité du plan comptable avec le modèle harmonisé MCH1 en vigueur
11.3185	Nouveau compte dédié aux frais d'honoraires et d'expertises du chapitre 11, anciennement comptabilisés dans le compte 11.3186 dont l'ancien intitulé était "Assurances diverses, honoraires"
11.3186	Nouveau compte spécifique aux seules charges d'assurances
11.3650 et 11.3653	Nouveaux intitulés de comptes conformément aux explications données dans le préavis relatif au budget 2020 - dans les présents comptes, les dons et subventions sont encore comptabilisés dans le compte 11.3650 et les soutiens aux diverses sociétés locales dans le compte 11.3653
11.4361	Solde en notre faveur après décompte définitif de la SUVA
18.3657	Participation moins élevée que prévue au budget pour l'indemnisation du trafic régional, bassin 7

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	688'648.70	26'098.75	677'800.00	25'000.00	749'472.63	38'085.45
10	Autorités	175'888.20	6'298.60	173'500.00		175'335.35	5'082.00
10.3001	Traitement des Municipaux	140'000.00		140'000.00		142'222.00	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	13'310.00		12'000.00		8'610.00	
10.3030	Assurances sociales	17'155.80		16'000.00		16'035.60	
10.3060	Indemnité et rembt. frais	155.00		500.00		3'856.40	
10.3090	Autres charges	5'267.40		5'000.00		4'611.35	
10.4361	Remboursement de tiers		6'298.60				5'082.00
11	Administration	443'418.65	19'800.15	417'200.00	25'000.00	493'578.73	33'003.45
11.3011	Traitement du personnel	173'263.55		162'000.00		209'742.60	
11.3030	Assurances sociales	29'207.05		15'000.00		36'137.40	
11.3040	Caisse de pension	26'785.20		30'700.00		32'657.85	
11.3050	Assurances maladie et accident	31'901.90		32'000.00		32'998.05	
11.3060	Indemnités et rembt. frais	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	11'844.35		10'000.00		15'829.35	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	8'284.85		13'500.00		13'086.30	
11.3109	Maintenance informatique	21'192.10		21'000.00		17'494.75	
11.3111	Achat machines bureau	28'638.75		24'000.00		8'214.05	
11.3117	Réceptions, manifestation					23'506.45	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	25'556.05		20'000.00			
11.3182	Téléphones	6'476.60		6'000.00		10'558.30	
11.3183	Contentieux, frais poursuites			500.00		2'535.48	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	6'182.70					
11.3186	Assurances diverses	13'068.90		30'000.00		30'450.80	
11.3650	Cotisations, participations	38'665.30		30'000.00		35'436.90	
11.3653	Dons et autres subventions	17'851.35		18'000.00		20'430.45	
11.4311	Emoluments		16'604.83		20'000.00		16'989.80
11.4350	Recettes diverses		3'083.92				2'651.42
11.4361	Rembt. charges sociales		111.40				3'952.85
11.4362	Rembt. frais poursuites				5'000.00		9'409.38
15	Affaires culturelles, loisirs	10'127.00		10'100.00		10'041.50	
15.3513	Ecoles de musique	10'127.00		10'100.00		10'041.50	
18	Transports publics	59'214.85		77'000.00		70'517.05	
18.3657	Participation transports publics	59'214.85		77'000.00		70'517.05	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
20	Nouveau chapitre créé dans le cadre de la mise en conformité du plan comptable avec le modèle harmonisé MCH1 en vigueur (dès le budget 2020)
20.3185	Ce compte regroupe dorénavant les honoraires et frais d'expertises liés au chapitre 20, à savoir les charges de la fiduciaire et les mandats d'accompagnement externes (analyse financière, contentieux, frais d'avocat, etc.)
21.4412	<p>Depuis 2018, nouvelle pratique de la revendication fédérale pour l'impôt sur les frontaliers (4,5% de la masse brute des salaires versés) : chaque revendication doit être justifiée nominativement par la présence d'une attestation de résidence étrangère.</p> <p>Pour les cas ne répondant pas à ce point, les salaires versés sont soustraits de la revendication communale (pour 2019, la revendication portait sur une masse salariale de CHF 825'000.-- alors que le canton a admis une masse de CHF 462'000.--). Les employeurs de la commune ont été informés et doivent fournir à l'Administration cantonale des impôts (ACI) les attestations nécessaires. L'on peut dès lors s'attendre à des recettes complémentaires portant sur la différence susmentionnée durant l'exercice 2020.</p>

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	1'001'491.47	4'070'683.22	825'300.00	3'525'600.00	850'195.18	3'661'991.43
20	Comptabilité gén, caisse, cont	17'687.70	9'044.40				
20.3184	Frais de poursuites	3'108.05					
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	14'579.65					
20.4362	Remboursement poursuites		9'044.40				
21	Impôts	60'905.54	3'392'684.16	50'000.00	2'879'000.00	61'446.92	2'845'473.88
21.3187	Frais de perception des impôts	26'678.82		25'000.00		23'695.24	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	965.98				1'546.59	
21.3300	Défalcations diverses	33'260.74		25'000.00		36'205.09	
21.4000	Impôt revenu PP		2'044'215.77		1'850'000.00		1'746'547.70
21.4001	Impôt fortune PP		325'683.84		300'000.00		272'376.08
21.4003	Impôt à la source		51'598.99		55'000.00		64'534.82
21.4010	Impôt bénéfice PM		146'364.00		100'000.00		190'573.25
21.4011	Impôt capital PM		4'516.35		1'700.00		1'223.30
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		10'326.35		10'000.00		8'444.25
21.4020	Impôt foncier		327'192.20		330'000.00		309'611.55
21.4040	Droits de mutations		106'142.20		50'000.00		90'705.75
21.4050	Impôt s/successions-donations		397.50		20'000.00		1'177.90
21.4061	Impôt sur les chiens		8'250.00		8'500.00		8'300.00
21.4066	Taxe communale de séjour		29'550.00		30'000.00		30'296.50
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		12'441.37		2'000.00		11'963.97
21.4101	Patentes boissons et tabacs		7'016.15		9'000.00		5'209.95
21.4221	Intérêts de retard		19'782.49		15'000.00		19'220.56
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		258'291.50		50'000.00		47'979.80
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		18'151.90		25'000.00		37'308.50
21.4510	Compensation RIE 3		22'763.55		22'800.00		

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
22.3220	Baisse du taux d'intérêts d'un emprunt suite à un renouvellement au cours de l'année 2018 (de 3,43% à 1,04%)
22.3522	Anticipation des charges qui devront être payées en 2020 après bouclage définitif de la péréquation 2019 - ce compte est lié au compte du bilan 9259.01 (procédure identique à celle menée au niveau des recettes lors des comptes 2017)
22.3800	Compte lié au compte de bilan 9282.14 - augmentation de la provision pour débiteurs douteux
22.4521	Retour favorable sur la péréquation directe de 2018
22.4909	Répartition des intérêts du compte 22.3220 entre les divers chapitres concernés par des investissements

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
22	Service financier	922'898.23	668'954.66	775'300.00	646'600.00	788'748.26	816'517.55
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'267.57		5'000.00		2'317.71	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	41'894.66		81'500.00		49'554.55	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	688'736.00		688'800.00		671'876.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente	170'000.00					
22.3523	Péréquation reprise avance					50'000.00	
22.3800	Attribution provision débiteurs	20'000.00				15'000.00	
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		44'598.00		44'000.00		44'048.00
22.452	Retour fonds péréquation		521'100.00		521'100.00		441'400.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		61'362.00				281'515.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		41'894.66		81'500.00		49'554.55

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
31.3115	Acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les terrains de football, financée par un leasing sur quatre ans
31.3146	Dépassement découlant d'un contrôle de l'abornement / matérialisation des points-limites manquants aux Prés d'Iles, ainsi que d'un entretien supplémentaire du bassin de rétention de la Coche
31.31461	Voir les explications données dans le rapport de gestion (chapitre "Patrimoine vert")
32.3185	Honoraires imprévus pour l'expertise de la forêt de l'île des Clous en prévision des transactions foncières à mener dans le cadre du projet Rhône 3 Remboursement d'une partie des frais avancés ces dernières années par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) dans le cadre du projet de protection de la zone Châble Rouge / Pré de l'Oie
33.3134	Moins de travaux de défonçage que prévu lors de l'établissement du budget
33.3189	Diminution des frais de courtage découlant de la réorientation de la stratégie de vente suite à l'effondrement du marché du vrac
33.3309 et 33.43551	Le stock des vins a été comptabilisé en deux étapes. La première (compte 33.43551) a eu lieu avec l'état effectif au 31 décembre 2019, soit une augmentation de CHF 139'134.05. La seconde (compte 33.3309) a quant à elle été effectuée dans le cadre du contrôle fiduciaire lors duquel il a été décidé de valoriser le chasselas 2018 invendu à CHF 1.-- le litre en raison de la situation tendue sur le marché du vrac et de l'impact sur les ventes de la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette action a dès lors pour conséquence de baisser la valeur totale du stock de CHF 136'500.--, pour une valeur totale de CHF 273'098.85.

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'558'934.38	1'308'524.16	1'201'020.00	1'139'700.00	1'283'790.68	1'186'128.94
31	Terrain	75'931.43	69'989.00	55'320.00	69'000.00	54'464.60	69'412.30
31.3030	Assurances sociales	62.05		320.00		174.30	
31.3115	Achats véhicules, leasing	935.95					
31.3146	Entretien des domaines	9'884.15		4'000.00		3'241.85	
31.31461	Entretien des terrains de sport	26'747.30		10'000.00		8'714.20	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3315	Amortissement stand intercommunal					4'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'954.60		9'500.00		9'045.25	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'347.38		6'500.00		4'289.00	
31.42321	Location des terrains		69'989.00		69'000.00		69'412.30
32	Forêts	62'797.80		50'000.00		72'118.80	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'758.00		50'000.00		61'262.10	
32.3185	Honoraires, frais études	15'039.80				10'856.70	
33	Vignes	661'647.34	722'405.76	537'300.00	555'000.00	529'954.25	578'424.81
33.3012	Salaires personnel cave/vendanges	33'071.54		28'000.00		23'147.86	
33.3030	Assurances sociales	1'257.00		1'300.00		1'214.15	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'743.00		20'000.00		18'743.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	79'330.25		70'000.00		80'299.89	
33.3134	Fournitures, frais vignes	28'386.35		40'000.00		39'708.40	
33.31461	Vignerons-tâcherons	234'220.70		250'000.00		253'220.80	
33.3170	Frais représentation et promotion	47'781.10		45'000.00		36'061.45	
33.3189	Frais livraison/vente	7'367.50		12'000.00		9'633.10	
33.3191	TVA vente de vin	27'843.70		25'000.00		22'247.05	
33.3193	Taxes viticoles OVV - FVV	11'146.20		10'000.00		9'678.55	
33.3309	Variation du stock des vins	136'500.00					
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.4355	Ventes des vins		583'271.71		555'000.00		515'619.26
33.43551	Variation stock vins		139'134.05				62'805.55
35	Bâtiments communaux	758'557.81	516'129.40	558'400.00	515'700.00	627'253.03	538'291.83

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
351.3060	Indemnité forfaitaire accordée au concierge pour l'utilisation de son véhicule privé (anciennement comptabilisée dans le compte 351.3120)
351.3122 et 351.3124	Différence due à une conjonction de facteurs : température saisonnière plus clémente, consommation mieux régulée, évolution du prix du combustible, etc.
351.3321	Amortissements complémentaires du patrimoine administratif : 9143 Bâtiments et constructions (temple) CHF 32'056.35 9143.1 Bâtiments SP La Couronne CHF 120'758.30 9143.19.02 Rénovation vestiaires foot CHF 85'882.60
352.31411	Dépassement dû à la réparation en urgence d'un contacteur

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Bâtiments	751'921.02	508'156.60	553'400.00	508'000.00	621'147.66	530'587.33
351.3011	Traitement du personnel	85'386.30		82'000.00		75'850.45	
351.3030	Assurances sociales	7'966.70		7'300.00		4'722.15	
351.3040	Caisse de pension	13'194.25		15'600.00		11'732.40	
351.3060	Indemnités et remboursement de frais	3'000.00					
351.3120	Frais de conciergerie et maintenance	35'163.70		40'000.00		34'251.64	
351.3122	Chauffage gaz	65'551.85		80'000.00		71'990.15	
351.3123	Electricité	26'388.30		30'000.00		27'902.10	
351.3124	Chauffage mazout	15'298.10		25'000.00		32'215.15	
351.3141	Entretien des bâtiments	62'757.01		65'000.00		53'055.17	
351.31411	Entret. bâtiments, trav.spéc.	64'867.00		65'000.00		110'345.00	
351.3182	Téléphones	1'084.20		1'000.00		1'532.80	
351.3186	Primes assurances bâtiments	32'786.85		32'000.00		29'527.60	
351.3199	Commissions et frais gérance	14'741.55		16'000.00		14'930.75	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	238'697.25				67'000.00	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	10'037.96		19'500.00		11'092.30	
351.4271	Locations diverses		470'046.60		470'000.00		492'574.35
351.4272	Machines à laver		2'110.00		2'000.00		2'012.98
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
352	Congélateurs	6'636.79	7'972.80	5'000.00	7'700.00	6'105.37	7'704.50
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	6'636.79		5'000.00		6'105.37	
352.43420	Produits congélateurs		7'972.80		7'700.00		7'704.50

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
42.4313	Voir les explications données dans le rapport de gestion (chapitre "Urbanisme")
44.3145	Voir les explications données dans le rapport de gestion (chapitre "Travaux publics")

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	1'087'818.73	443'562.33	1'088'022.15	529'300.00	1'093'328.09	418'076.05
42	Service de l'urbanisme	89'530.80	17'394.00	117'800.00	82'500.00	71'642.75	12'546.10
42.3011	Traitement du personnel	35'067.70		59'000.00			
42.3030	Assurances sociales	3'273.55		5'200.00			
42.3040	Caisse de pension	5'966.00		11'100.00			
42.3102	Frais annonces et publications	3'601.95		2'500.00		3'006.55	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	41'621.60		40'000.00		68'636.20	
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		14'763.90		80'000.00		9'293.20
42.4362	Remboursement frais administr.		2'630.10		2'500.00		3'252.90
43	Routes	466'522.95		482'922.15		585'977.89	15'802.85
43.3011	Traitement du personnel	211'150.95		202'000.00		294'694.40	
43.3030	Assurances sociales	18'939.95		18'000.00		18'198.70	
43.3040	Caisse de pension	31'101.80		38'300.00		44'832.60	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais					91.40	
43.3080	Traitement personnel intérim					12'266.40	
43.3114	Achats matériel de voirie	9'585.60		15'000.00		3'321.65	
43.3115	Achats véhicules, leasing	6'746.40		7'000.00		5'562.20	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	16'977.55		15'000.00		15'957.06	
43.31421	Entretien des chemins	65'790.04		70'000.00		53'696.80	
43.314222	Entretien des murs	3'200.00		5'000.00			
43.3155	Entretien des véhicules	26'927.40		27'500.00		32'580.53	
43.3182	Frais tél. Dépot	1'812.55		2'000.00		2'093.40	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	10'500.00		10'500.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'500.00			
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3313	Amortissement véhicule voirie	4'722.15		4'722.15		25'000.00	
43.3321.8	Amortissement parking Souche/Plantaux					13'524.35	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'768.56		17'100.00		12'358.40	
43.4361	Rembours charges sociales						15'802.85
44	Parcs, promenades, cimetières	36'506.10		25'000.00		30'980.35	
44.3145	Entretien frais divers	36'506.10		25'000.00		30'980.35	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
450.3137	Achat de sacs-poubelle adapté au stock restant
450.3191	Intérêts moratoires après contrôle TVA par l'Administration fédérale des contributions
451.3301	Annulation des taxes forfaitaires déchets après échec des poursuites / délivrance d'actes de défaut de biens
451.3526	Dépassement dû à l'augmentation de CHF 0.41 du coût du passage à la déchetterie par rapport à 2018, cumulée à la suppression de la ristourne sur la reprise du papier en raison de l'évolution négative du marché mondial (plusieurs pays asiatiques renoncent dorénavant à acheter et recycler le vieux papier)
451.4342.1	Recettes provenant de la mise à disposition des cartes d'accès à la déchetterie (anciennement portées en diminution du compte 45.3141) et de la revente du verre usagé collecté sur la commune (auparavant dans le compte 45.43421)
452.3524	Dépassement dû à l'achat de nouvelles poubelles pour le domaine public, afin de compléter le dispositif de distribution de sacs à déjections pour chiens

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	Ordures ménagères et décharge	122'894.71	122'894.71	121'000.00	120'500.00	92'137.42	92'137.42
45.3141	Déchetterie					26'303.06	
45.3188	Enlèvement, élimin., ordures					37'600.89	
45.31881	Achats sacs ordures					2'077.21	
45.3191	AFC, TVA non récupérable OM					6'206.16	
45.3301	Pertes sur débiteurs					372.20	
45.3526	SATOM					18'429.57	
45.3812	Attribution fonds de réserve affecté					1'148.33	
45.4342	Taxe ordures ménagères						41'222.84
45.43421	Vente sacs et rétrocession de la taxe au sac						50'914.58
450	Ordures ménagères	66'110.26	66'110.26	66'100.00	66'100.00		
450.3011	Traitement du personnel	15'514.90		12'200.00			
450.3030	Assurances sociales	1'448.30		1'100.00			
450.3040	Caisse de pension	2'391.75		2'300.00			
450.3137	Achat sacs taxés	3'143.59		4'500.00			
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		28'000.00			
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	768.12					
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	16'453.63		18'000.00			
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		50'891.46		50'000.00		
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		14'828.80		16'100.00		
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		390.00				
451	Autres déchets ménagers	51'600.88	51'600.88	54'400.00	54'400.00		
451.3011	Traitement du personnel	10'213.40		4'100.00			
451.3030	Assurances sociales	953.40		400.00			
451.3040	Caisse de pension	1'578.55		800.00			
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	8'163.25		8'000.00			
451.3301	Pertes sur débiteurs	483.10					
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	30'209.18		25'000.00			
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté			16'100.00			
451.4342	Produits taxes forfaitaires		45'342.66		53'000.00		
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'807.05		1'400.00		
451.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		4'451.17				
452	Déchets de voirie	5'183.57	5'183.57	500.00			
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	5'183.57		500.00			
452.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		5'183.57				

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
46.3155	Mise en conformité du véhicule du secteur des eaux en vue de son expertise
46.3156	Abandon d'une ancienne pratique d'immobilisation de fonds en prévision d'investissements imprévus
46.3157	Voir les explications données dans le rapport de gestion (chapitre "Epuración")
46.3182	Mise à niveau de la ligne liée aux alarmes de la station de relevage de Versvey
46.3185	Participation aux honoraires pour la création de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) et l'étude d'une nouvelle station d'épuration intercommunale
46.3191	Intérêts moratoires après contrôle TVA par l'Administration fédérale des contributions
46.4341	Remboursement des taxes perçues en trop lors de la délivrance des permis de construire relatifs aux aires autoroutières
	Dossiers traités concernant essentiellement des petites constructions, c'est-à-dire avec un impact limité sur la valeur ECA servant de référence à la taxation
47.3321	Amortissements complémentaires du patrimoine administratif : 9141.10 ECF Torrent-Grande-Eau CHF 52'083.80

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	303'273.62	303'273.62	326'300.00	326'300.00	297'589.68	297'589.68
46.3011	Traitement du personnel	69'182.10		91'000.00		57'453.25	
46.3030	Assurances sociales	6'419.30		8'100.00		3'555.35	
46.3040	Caisse de pension	10'828.25		17'300.00		9'110.80	
46.3123	Energie	19'628.13		20'000.00		19'014.78	
46.3130	Achats fournitures	11'357.14		10'000.00		9'168.50	
46.3144	Entretien canalis., collecteur					1'189.60	
46.3155	Entretien véhicule	4'700.12		2'500.00		2'081.87	
46.3156	Frais et entretien step	27'874.83		50'000.00		45'667.15	
46.3157	Step : Gestion des déchets	60'368.24		35'000.00		25'647.51	
46.3182	Téléphone STEP	1'457.42		1'000.00		1'082.46	
46.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'938.91					
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	316.38				1'593.26-	
46.3301	Pertes sur débiteurs					.60	
46.3311.11	Amortissement travaux la Scie	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
46.3811	Attribution au fonds de réserve affecté					41'988.52	
46.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'702.80		18'900.00		10'722.55	
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		14'011.20		30'000.00		34'766.80
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		184'927.63		195'000.00		189'184.73
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'070.40		25'000.00		22'458.00
46.4659	Participation com. Corbeyrier		54'891.80		60'000.00		51'180.15
46.4811	Prélèvement fds de réserve EU		27'372.59		16'300.00		
47	Cours d'eau et digues	69'090.55		15'000.00		15'000.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	52'083.80					
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'006.75					

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

58.3090 Voir les explications données dans le rapport de gestion (chapitre "Bâtiments")

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	291'639.15	15'341.50	267'500.00	15'000.00	248'696.30	10'255.00
51	Enseignement primaire	244'076.50	15'341.50	231'000.00	15'000.00	233'068.05	10'255.00
51.35221	Participation à l'enseignement - Aigle	75'114.00		65'000.00		56'495.25	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'656.50		4'000.00		5'915.30	
51.3662	Frais de transports, pensions	164'306.00		162'000.00		170'657.50	
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		15'341.50		15'000.00		10'255.00
54	Office d'orientation professionnelle	974.05		1'000.00		964.60	
54.3512	Orientation professionnelle	974.05		1'000.00		964.60	
56	Service médical et dentaire	401.00		500.00		641.60	
56.3654	Service médical dentaire	401.00		500.00		641.60	
58	Temples et cultes	46'187.60		35'000.00		14'022.05	
58.3090	Autres charges	46'187.60		35'000.00		14'022.05	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
60.3130 et 60.4300	Engagement d'un préposé à temps très partiel pour dénoncer les contraventions en matière de stationnement en application de l'art. 20 RLVCR (dès 2020, le salaire du préposé sera comptabilité dans le compte 60.3011) - les recettes y relatives sont comptabilisées dans le compte 60.4300, avec les autres émoluments perçus notamment par l'Office de la population
60.451	Retour favorable sur la réforme policière de 2018
65.3520	Dépassement dû à l'augmentation des frais de formation et de suivi médical des effectifs, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un audit concernant l'éventualité d'une fusion du SDIS Chablais avec le SDIS des Salines (Ollon, Bex, Gryon), en raison du manque de personnel disponible en journée

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	227'863.25	35'703.64	200'100.00	10'000.00	202'716.00	43'772.15
60	Administration	171'283.70	35'203.64	146'600.00	10'000.00	150'477.90	43'772.15
60.3011	Traitement du personnel	25'976.80		11'200.00			
60.3030	Assurances sociales	2'263.35		1'000.00			
60.3040	Caisse de pension	3'974.95		2'200.00			
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	21'621.60		20'000.00		30'197.00	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'208.50		5'000.00		8'707.90	
60.351	Réforme policière	107'238.50		107'200.00		111'573.00	
60.4300	Police, recettes diverses		29'814.64		10'000.00		13'387.15
60.451	Réforme policière, solde année précédente		5'389.00				30'385.00
64	Service des inhumations	660.90	500.00	500.00		638.10	
64.3188	Pompes funèbres	660.90		500.00		638.10	
64.4272	Concession inhumation		500.00				
65	Défenses contre l'incendie	37'918.65		34'000.00		33'656.05	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	37'918.65		34'000.00		33'656.05	
66	Protection civile	18'000.00		19'000.00		17'943.95	
66.3521	ORPC District d'Aigle	18'000.00		19'000.00		17'943.95	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
71.3900	Contrepartie des sacs-poubelle offerts aux familles avec enfants jusqu'à deux ans dans le cadre des mesures d'accompagnement fixées en application du règlement sur la gestion des déchets (en lien avec le compte 450.4900)
72.3514	Anticipation des charges qui devront être payées en 2020 après bouclage définitif de la facture sociale 2019 - ce compte est lié au compte du bilan 9259.01 (procédure identique à celle menée au niveau des recettes lors des comptes 2017)
72.35151	Retour favorable de CHF 32'885.-- par rapport aux acomptes versés en 2018 à l'ARASAPE
72.4510	Retour favorable sur la facture sociale de 2018
73.36552	Baisse de la participation par habitant de CHF 94.-- à CHF 92.--

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	1'086'842.35	74'928.00	972'400.00		1'007'472.48	92'927.00
71	Service social	390.00					
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	390.00					
72	Prévoyance sociale cantonale	989'208.35	74'928.00	872'000.00		907'738.48	92'927.00
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	668'784.00		668'800.00		662'153.00	
72.3514	Facture sociale, décompte année précédente	150'000.00					
72.3515	Facture sociale, reprise avance					50'000.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	170'424.35		203'200.00		195'585.48	
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		74'928.00				92'927.00
73	Santé publique	97'244.00		100'400.00		99'734.00	
73.36552	Assistance médico-sociale - soins domicile	97'244.00		100'400.00		99'734.00	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Commentaires
81.31442	Travaux budgétés non réalisés dans un souci de cohérence avec le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), respectivement reportés en raison de la surcharge du Secteur des eaux
81.3185	Honoraires liés aux frais d'étude pour la création d'une station de chloration pour l'eau provenant des sources des Joux et de Rouge Terre dans le but de prévenir toute nouvelle pollution du réseau de distribution de Versvey
81.3191	Intérêts moratoires après contrôle TVA par l'Administration fédérale des contributions
81.4341	Remboursement des taxes perçues en trop lors de la délivrance des permis de construire relatifs aux aires autoroutières Dossiers traités concernant essentiellement des petites constructions, c'est-à-dire avec un impact limité sur la valeur ECA servant de référence à la taxation
82.3143	Travaux d'assainissement de l'éclairage public dans le quartier "En Tronchet" différés

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	307'938.06	332'428.81	362'700.00	357'700.00	307'017.55	321'525.55
81	Service des eaux	256'343.91	256'343.91	287'700.00	287'700.00	249'554.75	249'554.75
81.3011	Traitement du personnel	71'238.00		89'200.00		30'936.35	
81.3030	Assurances sociales	6'550.55		8'000.00		1'914.40	
81.3040	Caisse de pension	11'041.80		17'000.00		4'905.80	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais	1'159.19		2'000.00		1'043.97	
81.3121	Achat et consommation d'eau	12'976.73		12'000.00		12'491.76	
81.3123	Consommation d'électricité	9'065.21		8'000.00		10'657.62	
81.3144	Entretien réseau d'eau	31'944.67		30'000.00		48'296.60	
81.31442	Entretien des captages	29'349.37		40'000.00		55'156.73	
81.3182	Raccordement téléphonique	2'183.89		2'000.00		3'076.24	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	9'840.02					
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	2'909.42				9'982.98	
81.3301.1	Pertes sur débiteurs	53.85					
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'031.21		19'500.00		11'092.30	
81.4273	Location des compteurs		19'307.20		19'000.00		18'708.00
81.4341	Taxes de raccordement eau		38'061.05		50'000.00		49'872.95
81.4351	Produit consommation d'eau		189'084.40		191'000.00		175'504.50
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		9'891.26		27'700.00		5'469.30
82	Service électrique	51'594.15	76'084.90	75'000.00	70'000.00	57'462.80	71'970.80
82.3123	Achat courant	15'077.50		15'000.00		14'283.10	
82.3143	Entretien éclairage public	30'618.65		45'000.00		37'579.70	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	5'898.00		15'000.00		5'600.00	
82.4112	Taxes énergie		76'084.90		70'000.00		71'970.80

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	6'251'176.09	6'307'270.41	5'594'842.15	5'602'300.00	5'742'688.91	5'772'761.57
	<i>Excédent</i>		56'094.32		7'457.85		30'072.66

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	CHARGES	6'251'176.09		5'594'842.15		5'742'688.91	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1'177'905.88		1'188'720.00		1'101'238.03	
300	Autorités et commissions	153'310.00		152'000.00		150'832.00	
10.3001	Traitement des Municipaux	140'000.00		140'000.00		142'222.00	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	13'310.00		12'000.00		8'610.00	
301	Personnel admin. et d'exploit.	730'065.24		740'700.00		691'824.91	
11.3011	Traitement du personnel	173'263.55		162'000.00		209'742.60	
33.3012	Salaires personnel cave/vendanges	33'071.54		28'000.00		23'147.86	
351.3011	Traitement du personnel	85'386.30		82'000.00		75'850.45	
42.3011	Traitement du personnel	35'067.70		59'000.00			
43.3011	Traitement du personnel	211'150.95		202'000.00		294'694.40	
450.3011	Traitement du personnel	15'514.90		12'200.00			
451.3011	Traitement du personnel	10'213.40		4'100.00			
46.3011	Traitement du personnel	69'182.10		91'000.00		57'453.25	
60.3011	Traitement du personnel	25'976.80		11'200.00			
81.3011	Traitement du personnel	71'238.00		89'200.00		30'936.35	
303	Assurances sociales	95'497.00		81'720.00		81'952.05	
10.3030	Assurances sociales	17'155.80		16'000.00		16'035.60	
11.3030	Assurances sociales	29'207.05		15'000.00		36'137.40	
31.3030	Assurances sociales	62.05		320.00		174.30	
33.3030	Assurances sociales	1'257.00		1'300.00		1'214.15	
351.3030	Assurances sociales	7'966.70		7'300.00		4'722.15	
42.3030	Assurances sociales	3'273.55		5'200.00			
43.3030	Assurances sociales	18'939.95		18'000.00		18'198.70	
450.3030	Assurances sociales	1'448.30		1'100.00			
451.3030	Assurances sociales	953.40		400.00			
46.3030	Assurances sociales	6'419.30		8'100.00		3'555.35	
60.3030	Assurances sociales	2'263.35		1'000.00			
81.3030	Assurances sociales	6'550.55		8'000.00		1'914.40	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
304	Caisse de pensions et prév.	106'862.55		135'300.00		103'239.45	
11.3040	Caisse de pension	26'785.20		30'700.00		32'657.85	
351.3040	Caisse de pension	13'194.25		15'600.00		11'732.40	
42.3040	Caisse de pension	5'966.00		11'100.00			
43.3040	Caisse de pension	31'101.80		38'300.00		44'832.60	
450.3040	Caisse de pension	2'391.75		2'300.00			
451.3040	Caisse de pension	1'578.55		800.00			
46.3040	Caisse de pension	10'828.25		17'300.00		9'110.80	
60.3040	Caisse de pension	3'974.95		2'200.00			
81.3040	Caisse de pension	11'041.80		17'000.00		4'905.80	
305	Assurances accidents, maladie	31'901.90		32'000.00		32'998.05	
11.3050	Assurances maladie et accident	31'901.90		32'000.00		32'998.05	
306	Indemnisation et remboursement	8'814.19		7'000.00		9'491.77	
10.3060	Indemnité et rembt. frais	155.00		500.00		3'856.40	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
351.3060	Indemnisations et remboursement de frais	3'000.00					
43.3060	Indemnisations et rembt. frais					91.40	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais	1'159.19		2'000.00		1'043.97	
308	Personnel intérimaire					12'266.40	
43.3080	Traitement personnel intérim					12'266.40	
309	Autres charges aut. et pers.	51'455.00		40'000.00		18'633.40	
10.3090	Autres charges	5'267.40		5'000.00		4'611.35	
58.3090	Autres charges	46'187.60		35'000.00		14'022.05	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'608'401.92		1'590'500.00		1'702'241.94	
310	Imprimés et fournitures bureau	44'923.25		47'000.00		49'416.95	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	11'844.35		10'000.00		15'829.35	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	8'284.85		13'500.00		13'086.30	
11.3109	Maintenance informatique	21'192.10		21'000.00		17'494.75	
42.3102	Frais annonces et publications	3'601.95		2'500.00		3'006.55	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
311	Achats mobilier, matériel, etc	80'597.20		96'000.00		101'252.15	
11.3111	Achat machines bureau	28'638.75		24'000.00		8'214.05	
11.3117	Réceptions, manifestation					23'506.45	
11.3186	Assurances diverses	13'068.90		30'000.00		30'450.80	
31.3115	Achats véhicules, leasing	935.95					
43.3114	Achats matériel de voirie	9'585.60		15'000.00		3'321.65	
43.3115	Achats véhicules, leasing	6'746.40		7'000.00		5'562.20	
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	21'621.60		20'000.00		30'197.00	
312	Achats d'eau, d'énergie, comb.	199'149.52		230'000.00		222'806.30	
351.3120	Frais de conciergerie et maintenance	35'163.70		40'000.00		34'251.64	
351.3122	Chauffage gaz	65'551.85		80'000.00		71'990.15	
351.3123	Electricité	26'388.30		30'000.00		27'902.10	
351.3124	Chauffage mazout	15'298.10		25'000.00		32'215.15	
46.3123	Energie	19'628.13		20'000.00		19'014.78	
81.3121	Achat et consommation d'eau	12'976.73		12'000.00		12'491.76	
81.3123	Consommation d'électricité	9'065.21		8'000.00		10'657.62	
82.3123	Achat courant	15'077.50		15'000.00		14'283.10	
313	Autres fournit. et marchand.	168'146.38		164'500.00		172'584.75	
33.3133	Frais de cave, vinification	18'743.00		20'000.00		18'743.00	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	79'330.25		70'000.00		80'299.89	
33.3134	Fournitures, frais vignes	28'386.35		40'000.00		39'708.40	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	16'977.55		15'000.00		15'957.06	
450.3137	Achat sacs taxés	3'143.59		4'500.00			
46.3130	Achats fournitures	11'357.14		10'000.00		9'168.50	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'208.50		5'000.00		8'707.90	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
314	Entret. immeubles, routes, etc	650'279.78		664'000.00		749'147.33	
31.3146	Entretien des domaines	9'884.15		4'000.00		3'241.85	
31.31461	Entretien des terrains de sport	26'747.30		10'000.00		8'714.20	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'758.00		50'000.00		61'262.10	
33.31461	Vignerons-tâcherons	234'220.70		250'000.00		253'220.80	
351.3141	Entretien des bâtiments	62'757.01		65'000.00		53'055.17	
351.31411	Entret. bâtiments, trav.spéc.	64'867.00		65'000.00		110'345.00	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	6'636.79		5'000.00		6'105.37	
43.31421	Entretien des chemins	65'790.04		70'000.00		53'696.80	
43.314222	Entretien des murs	3'200.00		5'000.00			
44.3145	Entretien frais divers	36'506.10		25'000.00		30'980.35	
45.3141	Déchetterie					26'303.06	
46.3144	Entretien canalis., collecteur					1'189.60	
81.3144	Entretien réseau d'eau	31'944.67		30'000.00		48'296.60	
81.31442	Entretien des captages	29'349.37		40'000.00		55'156.73	
82.3143	Entretien éclairage public	30'618.65		45'000.00		37'579.70	
315	Entretien mobiliers, install.	119'870.59		115'000.00		105'977.06	
43.3155	Entretien des véhicules	26'927.40		27'500.00		32'580.53	
46.3155	Entretien véhicule	4'700.12		2'500.00		2'081.87	
46.3156	Frais et entretien step	27'874.83		50'000.00		45'667.15	
46.3157	Step : Gestion des déchets	60'368.24		35'000.00		25'647.51	
317	Réceptions et manifestations	73'337.15		65'000.00		36'061.45	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	25'556.05		20'000.00			
33.3170	Frais représentation et promotion	47'781.10		45'000.00		36'061.45	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
318	Honoraires, prestations serv.	214'372.68		158'000.00		203'543.72	
11.3182	Téléphones	6'476.60		6'000.00		10'558.30	
11.3183	Contentieux, frais poursuites			500.00		2'535.48	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	6'182.70					
20.3184	Frais de poursuites	3'108.05					
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	14'579.65					
21.3187	Frais de perception des impôts	26'678.82		25'000.00		23'695.24	
32.3185	Honoraires, frais études	15'039.80				10'856.70	
33.3189	Frais livraison/vente	7'367.50		12'000.00		9'633.10	
351.3182	Téléphones	1'084.20		1'000.00		1'532.80	
351.3186	Primes assurances bâtiments	32'786.85		32'000.00		29'527.60	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	41'621.60		40'000.00		68'636.20	
43.3182	Frais tél. Dépot	1'812.55		2'000.00		2'093.40	
45.3188	Enlèvement, élimin., ordures					37'600.89	
45.31881	Achats sacs ordures					2'077.21	
450.3188	Frais de transports OM	26'389.97		28'000.00			
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	8'163.25		8'000.00			
46.3182	Téléphone STEP	1'457.42		1'000.00		1'082.46	
46.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'938.91					
64.3188	Pompes funèbres	660.90		500.00		638.10	
81.3182	Raccordement téléphonique	2'183.89		2'000.00		3'076.24	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	9'840.02					
319	Impôts, taxes, cotisations	57'725.37		51'000.00		61'452.23	
33.3191	TVA vente de vin	27'843.70		25'000.00		22'247.05	
33.3193	Taxes viticoles OVV - FVV	11'146.20		10'000.00		9'678.55	
351.3199	Commissions et frais gérance	14'741.55		16'000.00		14'930.75	
45.3191	AFC, TVA non récupérable OM					6'206.16	
450.3191	AFC, TVA non récupérable OM	768.12					
46.3191	AFC, TVA non récupérable, épuration	316.38				1'593.26	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau	2'909.42				9'982.98	
32	INTERETS PASSIFS	45'128.21		86'500.00		53'418.85	
321	Intérêts dettes à court terme	2'267.57		5'000.00		2'317.71	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'267.57		5'000.00		2'317.71	
322	Intérêts dettes moyen, long T.	41'894.66		81'500.00		49'554.55	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	41'894.66		81'500.00		49'554.55	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
329	Autres intérêts	965.98				1'546.59	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	965.98				1'546.59	
33	AMORTISSEMENTS	774'100.89		338'522.15		445'402.24	
330	Amort. patrimoine financier	203'297.69		58'000.00		69'577.89	
21.3300	Défalcations diverses	33'260.74		25'000.00		36'205.09	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
33.3309	Variation du stock des vins	136'500.00					
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
45.3301	Pertes sur débiteurs					372.20	
451.3301	Pertes sur débiteurs	483.10					
46.3301	Pertes sur débiteurs					.60	
81.3301.1	Pertes sur débiteurs	53.85					
331	Amort. obligatoire patr. admn.	280'022.15		280'522.15		295'300.00	
31.3315	Amortissement stand intercommunal					4'000.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
43.3311.13	Amortissement zone la Coche	10'500.00		10'500.00		10'500.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour	9'000.00		9'500.00			
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3313	Amortissement véhicule voirie	4'722.15		4'722.15		25'000.00	
46.3311.11	Amortissement travaux la Scie	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
46.3311.13	Amortissement zone la Coche	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
46.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
46.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
46.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
46.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33115	Amortissement des Jaccolats	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
332	Autres amort. patrimoine admn.	290'781.05				80'524.35	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	238'697.25				67'000.00	
43.3321.8	Amortissement parking Souche/Plantaux					13'524.35	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.	52'083.80					
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	2'163'774.03		1'854'100.00		1'893'678.95	
351	Canton	1'107'547.90		990'300.00		1'030'317.58	
15.3513	Ecoles de musique	10'127.00		10'100.00		10'041.50	
54.3512	Orientation professionnelle	974.05		1'000.00		964.60	
60.351	Réforme policière	107'238.50		107'200.00		111'573.00	
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	668'784.00		668'800.00		662'153.00	
72.3514	Facture sociale, décompte année précédente	150'000.00					
72.3515	Facture sociale, reprise avance					50'000.00	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	170'424.35		203'200.00		195'585.48	
352	Communes et associations comm.	1'056'226.13		863'800.00		863'361.37	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	688'736.00		688'800.00		671'876.00	
22.3522	Péréquation solde année précédente	170'000.00					
22.3523	Péréquation reprise avance					50'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'954.60		9'500.00		9'045.25	
45.3526	SATOM					18'429.57	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	16'453.63		18'000.00			
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	30'209.18		25'000.00			
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	5'183.57		500.00			
51.35221	Participation à l'enseignement - Aigle	75'114.00		65'000.00		56'495.25	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	4'656.50		4'000.00		5'915.30	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	37'918.65		34'000.00		33'656.05	
66.3521	ORPC District d'Aigle	18'000.00		19'000.00		17'943.95	
36	AIDES ET SUBVENTIONS	383'580.50		402'900.00		403'017.50	
365	Aides, subventions inst. priv.	219'274.50		240'900.00		232'360.00	
11.3650	Cotisations, participations	38'665.30		30'000.00		35'436.90	
11.3653	Dons et autres subventions	17'851.35		18'000.00		20'430.45	
18.3657	Participation transports publics	59'214.85		77'000.00		70'517.05	
56.3654	Service médical dentaire	401.00		500.00		641.60	
73.36552	Assistance médico-sociale - soins domicile	97'244.00		100'400.00		99'734.00	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	5'898.00		15'000.00		5'600.00	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
366	Aides individuelles	164'306.00		162'000.00		170'657.50	
51.3662	Frais de transports, pensions	164'306.00		162'000.00		170'657.50	
38	ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	20'000.00		16'100.00		58'136.85	
380	Attrib. fonds réser., renouv.	20'000.00				15'000.00	
22.3800	Attribution provision débiteurs	20'000.00				15'000.00	
381	Attrib. financements spéciaux			16'100.00		43'136.85	
45.3812	Attribution fonds de réserve affecté					1'148.33	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté			16'100.00			
46.3811	Attribution au fonds de réserve affecté					41'988.52	
39	IMPUTATIONS INTERNES	78'284.66		117'500.00		85'554.55	
390	Imputations internes	78'284.66		117'500.00		85'554.55	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	3'347.38		6'500.00		4'289.00	
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	10'037.96		19'500.00		11'092.30	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'768.56		17'100.00		12'358.40	
46.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	9'702.80		18'900.00		10'722.55	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'006.75					
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	390.00					
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'031.21		19'500.00		11'092.30	

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	REVENUS		6'307'270.41		5'602'300.00		5'772'761.57
40	IMPOTS		3'066'678.57		2'757'200.00		2'735'755.07
400	Impôts sur le revenu, fortune		2'421'498.60		2'205'000.00		2'083'458.60
21.4000	Impôt revenu PP		2'044'215.77		1'850'000.00		1'746'547.70
21.4001	Impôt fortune PP		325'683.84		300'000.00		272'376.08
21.4003	Impôt à la source		51'598.99		55'000.00		64'534.82
401	Impôts sur le bénéfice net		161'206.70		111'700.00		200'240.80
21.4010	Impôt bénéfice PM		146'364.00		100'000.00		190'573.25
21.4011	Impôt capital PM		4'516.35		1'700.00		1'223.30
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		10'326.35		10'000.00		8'444.25
402	Impôts foncier		327'192.20		330'000.00		309'611.55
21.4020	Impôt foncier		327'192.20		330'000.00		309'611.55
404	Droits de mutation		106'142.20		50'000.00		90'705.75
21.4040	Droits de mutations		106'142.20		50'000.00		90'705.75
405	Impôts successions, donations		397.50		20'000.00		1'177.90
21.4050	Impôt s/successions-donations		397.50		20'000.00		1'177.90
406	Impôts, taxes possess., dép.		37'800.00		38'500.00		38'596.50
21.4061	Impôt sur les chiens		8'250.00		8'500.00		8'300.00
21.4066	Taxe communale de séjour		29'550.00		30'000.00		30'296.50
409	Impôts récupérés ap. défal.		12'441.37		2'000.00		11'963.97
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		12'441.37		2'000.00		11'963.97
41	PATENTES, CONCESSIONS		83'101.05		79'000.00		77'180.75
410	Patentes		7'016.15		9'000.00		5'209.95
21.4101	Patentes boissons et tabacs		7'016.15		9'000.00		5'209.95
411	Concessions		76'084.90		70'000.00		71'970.80
82.4112	Taxes énergie		76'084.90		70'000.00		71'970.80
42	REVENUS DU PATRIMOINE		626'333.29		619'000.00		645'976.19
422	Revenus capitaux du patrimoine		64'380.49		59'000.00		63'268.56
21.4221	Intérêts de retard		19'782.49		15'000.00		19'220.56
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		44'598.00		44'000.00		44'048.00

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
423	Revenus des immeubles patri.		69'989.00		69'000.00		69'412.30
31.42321	Location des terrains		69'989.00		69'000.00		69'412.30
427	Revenus immeubles patr. admin.		491'963.80		491'000.00		513'295.33
351.4271	Locations diverses		470'046.60		470'000.00		492'574.35
351.4272	Machines à laver		2'110.00		2'000.00		2'012.98
64.4272	Concession inhumation		500.00				
81.4273	Location des compteurs		19'307.20		19'000.00		18'708.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS		1'358'926.20		1'275'600.00		1'229'875.26
430	Taxes légales de remplacement		29'814.64		10'000.00		13'387.15
60.4300	Police, recettes diverses		29'814.64		10'000.00		13'387.15
431	Emoluments		31'368.73		100'000.00		26'283.00
11.4311	Emoluments		16'604.83		20'000.00		16'989.80
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		14'763.90		80'000.00		9'293.20
434	Taxes de raccordement et util.		365'084.25		412'100.00		396'124.40
352.43420	Produits congélateurs		7'972.80		7'700.00		7'704.50
45.4342	Taxe ordures ménagères						41'222.84
45.43421	Vente sacs et rétrocession de la taxe au sac						50'914.58
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		50'891.46		50'000.00		
451.4342	Produits taxes forfaitaires		45'342.66		53'000.00		
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'807.05		1'400.00		
46.4341	Taxes de raccordement EU/EC		14'011.20		30'000.00		34'766.80
46.4342	Taxes annuelles d'épuration		184'927.63		195'000.00		189'184.73
46.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		22'070.40		25'000.00		22'458.00
81.4341	Taxes de raccordement eau		38'061.05		50'000.00		49'872.95
435	Ventes et prestations service		914'574.08		746'000.00		756'580.73
11.4350	Recettes diverses		3'083.92				2'651.42
33.4355	Ventes des vins		583'271.71		555'000.00		515'619.26
33.43551	Variation stock vins		139'134.05				62'805.55
81.4351	Produit consommation d'eau		189'084.40		191'000.00		175'504.50

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
436	Remboursements de tiers		18'084.50		7'500.00		37'499.98
10.4361	Remboursement de tiers		6'298.60				5'082.00
11.4361	Rembt. charges sociales		111.40				3'952.85
11.4362	Rembt. frais poursuites				5'000.00		9'409.38
20.4362	Remboursement poursuites		9'044.40				
42.4362	Remboursement frais administr.		2'630.10		2'500.00		3'252.90
43.4361	Rembours charges sociales						15'802.85
44	PARTS AUX RECETTES CANTONALES		276'443.40		75'000.00		85'288.30
441	Parts aux recettes cantonales		276'443.40		75'000.00		85'288.30
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		258'291.50		50'000.00		47'979.80
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt front.		18'151.90		25'000.00		37'308.50
45	PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB		700'884.05		558'900.00		856'482.00
451	Canton		103'080.55		22'800.00		123'312.00
21.4510	Compensation RIE 3		22'763.55		22'800.00		
60.451	Réforme policière, solde année précédente		5'389.00				30'385.00
72.4510	Prévoyance sociale - solde année précédente		74'928.00				92'927.00
452	Communes et associations comm.		597'803.50		536'100.00		733'170.00
22.452	Retour fonds péréquation		521'100.00		521'100.00		441'400.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		61'362.00				281'515.00
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		15'341.50		15'000.00		10'255.00
46	AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.		54'891.80		60'000.00		51'180.15
465	Particip., subvention de tiers		54'891.80		60'000.00		51'180.15
46.4659	Participation com. Corbeyrier		54'891.80		60'000.00		51'180.15
48	PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.		61'727.39		60'100.00		5'469.30
481	prélèvement financ. spéciaux		61'727.39		60'100.00		5'469.30
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		14'828.80		16'100.00		
451.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		4'451.17				
452.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		5'183.57				
46.4811	Prélèvement fds de réserve EU		27'372.59		16'300.00		
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		9'891.26		27'700.00		5'469.30
49	IMPUTATIONS INTERNES		78'284.66		117'500.00		85'554.55

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
490	Imputations internes		78'284.66		117'500.00		85'554.55
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		41'894.66		81'500.00		49'554.55
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		390.00				

Comptes par nature

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	6'251'176.09	6'307'270.41	5'594'842.15	5'602'300.00	5'742'688.91	5'772'761.57
	<i>Excédent</i>		56'094.32		7'457.85		30'072.66

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Comptes 2018		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9	BILAN	8'438'595.44	8'382'501.12	8'391'695.10	8'391'695.10		
91	ACTIF	8'438'595.44		8'391'695.10			
910	DISPONIBILITES	380'250.21		451'112.81			
9100	Caisse	12'212.65		10'479.95			
9100	Caisse	12'212.65		10'479.95			
9101	Compte de chèque postaux	134'064.62		291'810.39			
9101	La Poste 18-804-2	134'064.62		291'810.39			
9102	Banques	233'972.94		148'822.47			
9105	U B S C/C G1 503.689.1	108'580.19		75'537.87			
9109.2	Rend. Titres BCV 5003.44.44	53'094.35		25'402.35			
9113	Compte commercial BCV 5003.31.03	72'298.40		47'882.25			
911	DEBITEURS	1'826'160.55		1'653'116.21			
9111	Comptes-courants débiteurs	152'569.65		89'235.60			
9111	Banque Cantonale VD, gérance c/c 320.54.32	152'569.65		89'235.60			
9112	Impôts à encaisser	1'364'879.83		1'299'870.09			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	1'164'572.25		1'148'063.82			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	133'630.33		139'218.99			
9112.03	ACI solde à recevoir	66'677.25		12'587.28			
9114	Participations à recevoir	30'152.72		14'543.42			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	30'152.72		14'543.42			
9115	Débiteurs	278'558.35		249'467.10			
9115	Débiteurs	278'558.35		249'467.10			
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	1'920'730.40		1'611'099.75			
9120	Titres & placements	730'820.10		390'823.50			
9120.1	TITRES BOURSE COMMUNALE	154'907.05		154'907.05			
9120.15	Réserve Synd.AF viticole BCV 5003.31.11	16'929.65		16'929.65			
9120.18	Fonds abri PC 2002 - cpte 5043.72.90	545'521.25		205'523.80			
9120.30	Réserve Domaine BCV 5003.31.01	4'120.75		4'121.60			
9120.40	Réserve Gravière BCV 5003.31.02	9'341.40		9'341.40			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Comptes 2018		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9123	Terrains & bâtiments	916'811.45		949'811.45			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	681'465.65		689'465.65			
9123.1	Terrains	235'345.80		260'345.80			
9129	Autres biens patrimoine fin.	273'098.85		270'464.80			
9129	Stock vins	273'098.85		270'464.80			
913	ACTIFS TRANSITOIRES	21'323.45		50'536.85			
9139	Actifs transitoires	21'323.45		50'536.85			
9139	Actifs transitoires	21'323.45		50'536.85			
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'275'797.28		4'625'829.48			
9141	Ouvrages génie civil	3'018'193.65		3'276'502.70			
9141	STATION D' EPURATION	1.00		1.00			
9141.1	Egouts des Jaccolats	52'255.70		77'255.70			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	230'000.00		297'083.80			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	104'105.00		102'030.25			
9141.11	EU rte de la Scie	6'779.25		16'779.25			
9141.13	Réfection Route de la Coche	22'193.00		32'693.00			
9141.13.1	Eau réfection Rte de la Coche	8'401.85		10'901.85			
9141.13.2	Egouts réfection Rte de la Coche	21'219.45		27'219.45			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	206'319.05		217'819.05			
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	227'381.75		239'881.75			
9141.51	Eau - Versvey	40'739.15		53'239.15			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	305'639.45		330'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	854'126.40		879'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	412'286.40		437'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	101'035.00		105'835.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	70'084.25		73'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	41'954.45		43'954.45			
9141.81	Parking Vers la Cour	259'324.55		268'324.55			
9141.9	Assainissement Champ Rogier	20'997.35		25'497.35			
9141.91	Eau - Champ Rogier	33'349.60		37'849.60			
9143	Bâtiments & constructions	1'100'000.00		1'319'814.65			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	350'000.00		399'056.35			
9143.1	Immeuble La Couronne	750'000.00		920'758.30			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Comptes 2018		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9144	Installations S.I.	155'602.63		22'788.98			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.18.07	Conduite Versvey eau+ défense incendie	155'601.63		22'787.98			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
9146	Mobilier, machines			4'722.15			
9146	Mobilier, machine, véhicules à amortir			4'722.15			
917	AUTRES DÉPENSES À AMORTIR	14'333.55					
9170	Autres dépenses à amortir	14'333.55					
9170.19.03	PPA - finalisation PACo	14'333.55					
92	PASSIF		8'382'501.12		8'391'695.10		
920	ENGAGEMENTS COURANTS		356'382.87		437'504.26		
9200	Créanciers		356'382.87		437'504.26		
9200	Créanciers		370'318.05		416'930.23		
9202	AFC, créanciers		13'935.18-		20'574.03		
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		4'143'140.00		4'291'740.00		
9221	Emprunt par obligation simple		4'143'140.00		4'291'740.00		
9220.14.1	BCV - La Couronne - ATF n° 5337 49 84 (2014-2023 1.6%)		162'500.00		212'500.00		
9220.15.1	SUVA - emprunt n° 40002730 (2018-2028, 1.04%)		1'500'000.00		1'500'000.00		
9220.15.2	Postfinance PF.005362 - parking Vers la Cour (2018-2023, 0.51%)		251'200.00		260'000.00		
9220.16	BCV ATF K 5403.16.18 (2017-2025, 0.63%)		1'740'200.00		1'805'000.00		
9220.3.1	BCV ATF H 5338.59.10 (ex CIP Souche+9220.9, 2014-2024, 2.03%)		489'240.00		514'240.00		
925	PASSIFS TRANSITOIRES		346'827.45		84'572.65		
9259	Passifs transitoires		346'827.45		84'572.65		
9259	Passifs transitoires		26'827.45		84'572.65		
9259.01	Passifs transitoires péréquation et facture sociale		320'000.00				
928	FONDS DE RESERVE		2'087'594.86		2'129'322.25		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Comptes 2018		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9280	Fonds rés. recettes affectées		589'192.01		650'919.40		
9280.45	Fonds de réserve OM		85'087.65		109'551.19		
9280.46	Fonds de réserve réseau EC + EU		48'376.85		75'749.44		
9280.461	Fonds réserve STEP		83'153.38		83'153.38		
9280.81	Fonds réserve captage eaux		372'574.13		382'465.39		
9282	Fonds de réserve		1'498'402.85		1'478'402.85		
9282.01	Fonds réserve domaine		49'105.90		49'105.90		
9282.02	Fonds réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds réserve protection des Ecots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision perte sur débiteurs		270'000.00		250'000.00		
9282.5	Fonds réserve travaux divers		50'000.00		50'000.00		
9282.66	Fonds réserve disp.abri PC		627'242.00		627'242.00		
9282.7	Fonds réserve pour immeubles		105'000.00		105'000.00		
9282.9	Fonds réserve reman.parcel.		252'721.25		252'721.25		
929	CAPITAL		1'448'555.94		1'448'555.94		
9290	Capital		1'448'555.94		1'448'555.94		
9290	Capital		1'448'555.94		1'448'555.94		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Comptes 2018			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total</i>	8'438'595.44	8'382'501.12	8'391'695.10	8'391'695.10		
	<i>Excédent</i>	56'094.32					

**ENTENTE INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -
CORBEYRIER**

ECOLEES - COMPTES 2019

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501	ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES	218'957.26	13'466.30	224'600.00		228'353.65	
501.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux			100.00			
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	967.40		1'000.00		337.85	
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	70'394.20		80'000.00		77'412.95	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	1'054.30		2'000.00		1'959.65	
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	92.80		500.00		500.60	
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	3'464.55		10'000.00		15'333.00	
501.3156.00	Entretien des équipements et du matériel d'enseignement					585.00	
501.3188.00	Transports d'élèves	46'189.80		20'000.00		35'817.60	
501.3189.00	Frais divers	5'410.65		4'000.00		4'964.30	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	14'164.00		15'000.00		14'264.00	
501.3512.10	Participation aux salaires de la Direction des écoles	38'604.45		41'000.00		38'093.90	
501.3522.00	Ecolages	15'015.70		25'000.00		16'758.00	
501.3659.00	Dons occasionnels	1'300.00		1'000.00		1'500.00	
501.3663.00	Part communale à des manifestations culturelles	22'299.41		25'000.00		20'826.80	
501.4362.00	Remboursements de frais		13'466.30				
502	BATIMENTS SCOLAIRES	2'344'979.90	53'427.34	2'473'500.00	34'000.00	1'982'187.05	57'908.90
502.3011.00	Traitements	338'097.70		332'000.00		320'324.65	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	30'336.80		28'000.00		27'308.85	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	27'090.00		25'000.00		24'546.10	
502.3050.00	Assurances	5'087.95		7'000.00		4'270.10	
502.3114.00	Achats de matériel	4'860.35		6'800.00		10'600.95	
502.3122.00	Gaz	100'749.05		100'000.00		94'502.35	
502.3123.00	Electricité	75'083.20		100'000.00		79'730.75	
502.3124.00	Chauffage	107'200.10		125'000.00		148'342.60	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	26'833.20		27'000.00		25'293.30	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	128'397.10		134'000.00		235'410.65	
502.3141.10	Travaux d'amélioration					29'944.00	
502.3154.00	Entretien du matériel	2'802.05		1'000.00		1'833.50	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
502.3161.20	Location Monneresse	29'770.40		25'000.00		29'029.50	
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	1'191'700.00		1'191'700.00		669'000.00	
502.3902.00	Imputation interne des assurances	28'340.30		26'000.00		24'192.25	
502.3902.10	Déprédations - imputation interne	30'526.70				36'957.50	
502.3909.00	Intérêts imputés	213'105.00		340'000.00		215'900.00	

ECOLES - COMPTES 2019

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.4112.10	Redevance électricité		18'011.24		20'000.00		19'974.80
502.4271.00	Locations		5'315.00		6'000.00		4'780.00
502.4361.00	Remboursements de traitements						5'124.30
502.4362.00	Remboursements de frais		11'276.30		8'000.00		21'853.05
502.4363.00	Remboursements de dommages		18'824.80				6'176.75
513	FETE DES ECOLES	8'129.55		10'000.00		9'403.20	
513.3170.00	Frais de manifestations	8'129.55		10'000.00		9'403.20	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		290'032.60		250'000.00		264'025.75
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		290'032.60		250'000.00		264'025.75
570	SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS	131'957.30	36'371.57	88'000.00	25'000.00	88'356.10	18'671.25
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	4'238.25		8'000.00		6'842.40	
570.3163.00	Location d'équipements	16'221.50		7'000.00		8'385.50	
570.3180.00	Cours de ski	8'370.00				6'885.00	
570.3188.00	Frais de transports	54'011.30		30'000.00		37'045.60	
570.3652.00	Part au déficits des camps sportifs	48'174.05		40'000.00		29'197.60	
570.3653.00	Redevance utilisation piscine et débours activités sportives	942.20		3'000.00			
570.4511.00	Participation du Canton		36'371.57		25'000.00		18'671.25

SDIS CHABLAIS

SDIS CHABLAIS - COMPTES 2019

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS CHABLAIS	766'975.20	766'975.20	705'600.00	705'600.00	751'055.70	751'055.70
652.3011.00	Traitements	93'526.65		100'000.00		103'119.15	
652.3013.00	Soldes	349'212.30		290'000.00		346'835.20	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	22'530.10		13'500.00		24'042.20	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	11'123.40		10'000.00		11'305.90	
652.3050.00	Assurances	1'629.60		1'500.00		2'100.35	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais	117.60		500.00		1'425.00	
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	12'949.15		14'000.00		10'555.15	
652.3091.00	Frais de formation	53'032.35		50'000.00		56'831.80	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	7'368.15		5'000.00		5'274.35	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	559.45		1'500.00		1'349.75	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	265.00		1'000.00		331.00	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	5'953.65		6'400.00		3'342.35	
652.3115.00	Achat de véhicule	19'652.50		24'500.00		8'266.20	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	2'532.70		3'000.00		746.85	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	2'558.10		5'000.00		1'127.45	
652.3124.00	Carburant	656.85		1'000.00		567.80	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement			500.00		420.95	
652.3155.00	Entretien des véhicules	6'415.60		5'000.00		3'689.90	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	2'986.20		6'000.00		2'672.15	
652.3161.00	Loyer	147'309.70		147'000.00		146'722.50	
652.3181.00	Frais de ports	128.90		500.00		128.35	
652.3182.00	Frais de téléphones + CTA + OFCOM	1'158.35		2'000.00		1'653.90	
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	3'096.30		3'500.00		3'420.80	
652.3189.00	Frais divers	8'845.80		500.00		910.00	
652.3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur					75.00	
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'894.80		4'700.00		3'976.65	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	9'472.00		9'000.00		10'165.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		40'597.70		28'000.00		38'922.55
652.4521.00	Participations des Communes		385'217.55		350'600.00		342'323.25
652.4651.00	Part de l'ECA		341'159.95		327'000.00		369'809.90